



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : Psychologue de l'Éducation nationale externe

Sections :

- **Education développement et apprentissage**
- **Education développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle**

Session 2021

Rapport de jury présenté par Frédérique WEIXLER

Présidente du jury

Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Avant-propos et remerciements

La session du concours externe de recrutement des psychologues de l'Éducation nationale 2021 a dû, cette année encore, s'adapter aux aléas liés à la situation sanitaire, notamment modifier de façon tardive le calendrier des épreuves orales compte-tenu des mesures gouvernementales prises en avril 2021 pour freiner la propagation de l'épidémie. Elle s'est tenue cependant dans un climat professionnel et équanime grâce à un travail d'équipe et une mobilisation remarquable des acteurs impliqués dans l'organisation et le déroulement de cette mission de service public.

Au nom du directoire, je tiens à remercier très chaleureusement l'équipe du lycée Jacques Callot qui a accueilli pour la deuxième année les épreuves orales de ce concours : Madame Sylvie Freyermuth, proviseure, Madame Nathalie Mathieu, gestionnaire, Monsieur Michel Caira, référent informatique. Tous se sont rendus disponibles avec compétence et discrétion pour offrir aux candidats comme aux membres du jury des conditions d'accueil et de travail d'une qualité exceptionnelle.

Mes remerciements très vifs vont également au recteur de l'académie de Nancy-Metz et à ses équipes, tout particulièrement Madame Vanessa Cottalorda, le service informatique et l'équipe d'appariteurs qui nous ont apporté une aide constante et précieuse dans la préparation et le déroulement des épreuves d'admission. Une partie des interrogations s'est tenue en visioconférence afin de faciliter la participation des candidats éloignés et de candidates en fin de grossesse. Les divisions des examens et concours de l'académie de Nancy-Metz et des académies et vice-rectorats de Polynésie française, Mayotte, la Réunion, Guadeloupe, Aix-Marseille, Rennes, Nice, Orléans-Tours, le SIEC (service interacadémique des examens et concours) ainsi que des établissements du réseau français à l'étranger d'Égypte et des Pays-Bas se sont mobilisés avec efficacité et bienveillance.

J'exprime ma gratitude aux services de la direction générale des ressources humaines, qui par leur efficacité et leur disponibilité ont facilité le travail du directoire et contribué au bon déroulement des épreuves.

Je tiens à témoigner ma profonde reconnaissance à l'ensemble des membres du jury qui tout au long de la semaine et jusqu'à la réunion d'harmonisation vespérale ont fait preuve de professionnalisme, de souplesse, d'implication constructive et de bonne humeur. J'adresse des remerciements particuliers et appuyés aux membres du directoire : Ellen Thompson vice-présidente du concours, Séverine Nafati, Daniel Gillard, secrétaires généraux, pour leur contribution déterminante, collégiale et énergique à la réussite de cette session 2021.

Enfin je salue tous les candidats qui ont participé avec sérieux, implication et courtoisie aux épreuves. Je souhaite à chacune et chacun un parcours professionnel épanouissant.

Frédérique Weixler

Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Présidente du concours

Table des matières

Introduction.....	5
I) Statistiques générales du concours.....	6
1.1) Composition du jury	6
1.2) Nombre de postes et de candidats	6
1.3) Résultats aux différentes épreuves.....	7
1.4) Caractéristiques des candidats	7
2) Les épreuves du concours.....	10
2.1) Les épreuves d'admissibilité.....	10
2.1.1) Connaissance du système éducatif	10
2.1.2) Étude de dossier	10
2.2) Les épreuves d'admission	10
2.2.1) Analyse d'une problématique	10
2.2.2) Étude de situation	11
3) Les attendus du concours.....	11
3.1) Le concours de PsyEn externe répond à plusieurs exigences	11
3.1.1) Un recrutement de cadres A de l'éducation nationale	11
3.1.2) Un recrutement de psychologues de l'Éducation nationale.....	12
3.1.3) Un concours externe	12
3.2) Cadre général	12
3.3) Conseils aux candidats valables pour les quatre épreuves	13
4) Bilan des épreuves d'admissibilité	14
4.1) Les statistiques de l'admissibilité.....	14
4.2) Analyse qualitative du jury pour les deux épreuves d'admissibilité	15
4.3) Conseils aux candidats.....	16
4.3.1) En amont des épreuves	16
4.3.2) Le jour de l'épreuve.....	16
4.4) Les sujets	17
4.4.1) Épreuve 1 : Connaissance du système éducatif.....	17
4.4.1.1) Notes obtenues à l'épreuve	18
4.4.1.2) Eléments indicatifs et non exhaustifs de corrigé.....	19
4.4.2) Epreuve 2 : Etude de dossier portant sur les politiques éducatives	21

4.4.2.1) Notes obtenues à l'épreuve	22
4.4.2.2) Éléments indicatifs et non exhaustifs de corrigé.....	23
5) Bilan des épreuves d'admission.....	26
5.1) Bilan chiffré.....	26
5.2) Analyse du jury sur les épreuves d'admission	28
5.3) Conseils aux candidats.....	29
5.4) Les sujets	32
5.4.1) Première épreuve d'admission : analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du PsyEN.....	32
5.4.1.1) Répartition des notes obtenues à l'épreuve.....	32
5.4.1.2) Eléments non exhaustifs d'évaluation	Erreur ! Signet non défini.
5.4.2) Deuxième épreuve d'admission : étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du PsyEN	34
5.4.2.1) Répartition des notes obtenues à l'épreuve.....	34
5.4.2.2) Eléments non exhaustifs d'évaluation et barème... Erreur ! Signet non défini.	
Annexes	37
Documents joints Epreuve écrite 2 : Etude de dossier portant sur les politiques éducatives – Ecole et résilience.....	37
Exemples de questions posées lors de l'épreuve « analyse de problématique » - Concours PsyEN option EDO.....	42
Exemples de questions posées lors de l'épreuve « analyse de problématique » - concours PsyEN option EDA	43
Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du Psychologue de l'éducation nationale : Exemples de sujet, spécialité EDO	45
Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du Psychologue de l'éducation nationale : Exemple de sujet, spécialité EDA	50

Introduction

Le concours de recrutement des psychologues de l'Éducation nationale donne lieu à l'issue de chaque session à la publication d'un rapport qui a pour objet d'informer les candidats sur ses exigences et ses modalités. À cet effet, ils trouveront ci-dessous un bilan et une analyse du déroulement des épreuves du concours 2021 ainsi que des conseils aux candidats pour la préparation de la prochaine session.

Les annexes fournissent des informations complémentaires concernant les statistiques et les sujets.

Dans ce rapport nous utiliserons les acronymes suivants :

- PsyEN pour psychologues de l'Éducation nationale ;
- EDO pour Éducation, Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle ;
- EDA pour Éducation, Développement et Apprentissages.
- RASED pour réseau(x) d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
- CIO pour centre(s) d'information et d'orientation

En outre le terme candidat(s) sera utilisé de façon neutre et générique et inclura les candidates et les candidats.

Le cadre réglementaire de la session 2021 fut celui de l'arrêté du 3 février 2017 fixant les modalités d'organisation de ce concours, c'est-à-dire sans changement par rapport aux années précédentes.

En revanche la situation sanitaire a entraîné un léger décalage des épreuves orales par rapport aux dates prévues initialement compte-tenu de la modification du calendrier des vacances scolaires lié aux mesures gouvernementales d'avril 2021.

I) Statistiques générales du concours

1.1) Composition du jury

La nomination des membres du jury fait l'objet d'un arrêté annuel.

Lors de la session 2021, la répartition par corps d'origine a été la suivante :

Membre de jury EDA	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	15	7	22
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	8	13	21
INSPECTEUR GENERAL DE L'EDUCAT.NATIONALE		2	2
PERSONNEL DE DIRECTION	1		1
Total général	24	22	46

Membre de jury EDO	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	12	7	19
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	2	3	5
INSPECTEUR GENERAL DE L'EDUCAT.NATIONALE	1		1
PERSONNEL DE DIRECTION	2	1	3
MAITRE DE CONFERENCES DES UNIVERSITES	2		2
INSPECTEUR D'ACADEMIE - INSPECTEUR PEDAGOGIQUE REGIONAL		2	2
Total général	19	13	32

Le directoire a privilégié autant que possible la mixité professionnelle (un psychologue et un personnel d'encadrement) et de genre (femme/homme) dans la composition des jurys pour les différentes épreuves.

Nombre de postes et de candidats

Le nombre de postes mis au concours en 2021 a été de 170 répartis en 60 en EDO et 110 en EDA soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente. En outre une liste complémentaire a été établie, 11 en EDA et 10 en EDO.

En revanche le nombre d'inscrits a poursuivi sa baisse.

En apparence moins sélective au regard du ratio inscrits/candidats ; cette session du concours a cependant permis de recruter des candidats motivés et bien préparés.

Session 2021	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Postes offerts	110	60
Candidats inscrits		
Femmes	541	311
Hommes	35	48
Total	576 (681 en 2020 et 842 en 2019)	359 (462 en 2020 et 701 en 2019)
Candidats présents		
Femmes	272	137
Hommes	20	25
Total	292	162
Candidats admissibles		

Femmes	198	97
Hommes	14	15
Total	212	112
Candidats Admis		
Femmes	103	56
Hommes	7	4
Total	110	60

1.2) Résultats aux différentes épreuves

Moyennes (/20) obtenues :

	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibles		
Connaissance du système éducatif	13.52	13.29
Étude de dossier	12.90	12.87
Admis		
Analyse d'une problématique	15.43	15.46
Étude d'une situation	15.55	15.40

Notes (/20) obtenues par type d'épreuve (supérieures et inférieures)

	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibles		
Connaissance du système éducatif	19.00 – 05.05	20.00 – 08.00
Étude de dossier	18.00 – 09.30	19.00 – 08.90
Admis		
Analyse d'une problématique	20.00 – 10.00	20.00 – 10.00
Étude d'une situation	20.00 – 10.00	20.00 – 10.00

1.3) Caractéristiques des candidats

Moyenne d'âge des candidats inscrits :

Discipline recrutement	Lbl Spe	Moyenne d'Age à l'inscription
0011X	PSYEN EDA	34
0012X	PSYEN EDCOSP	36
Total général		35

Moyenne d'âge des candidats admis :

Discipline recrutement	Lbl Spe	Moyenne d'Age à l'inscription
0011X	PSYEN EDA	32
0012X	PSYEN EDCOSP	33
Total général		33

Origine professionnelle des candidats inscrits :

Discipline recrutement	Lbl Spe	Lbl Profession	NB	%
0011X	PSYEN EDA	ADJOINT D'ENSEIGNEMENT	1	0,17%
		AG NON TIT FONCT HOSPITAL	17	2,91%
		AG NON TIT FONCT TERRITORIALE	6	1,03%
		AG NON TITULAIRE FONCT PUBLIQ	77	13,21%
		AG.TITULAIRE F.P.HOSPITALIERE	2	0,34%
		AG.TITULAIRE F.P.TERRITORIALE	2	0,34%
		AGREGE	1	0,17%
		ARTISANS / COMMERCANTS	1	0,17%
		ASSISTANT D'EDUCATION	7	1,20%
		CADRES SECT PRIVE CONV COLLECT	56	9,60%
		CERTIFIE	1	0,17%
		CONSEILLER ORIENTATION INTERIM	14	2,40%
		CONTRACT ENSEIGNANT SUPERIEUR	1	0,17%
		CONTRACTUEL 2ND DEGRE	74	12,69%
		CONTRACTUEL APPRENTISSAGE(CFA)	1	0,17%
		CONTRACTUEL FORMATION CONTINUE	1	0,17%
		ENS.STAGIAIRE 2E DEG. COL/LYC	1	0,17%
		ENSEIGNANT DU SUPERIEUR	1	0,17%
		ETUD.HORS ESPE (PREPA CNED)	5	0,86%
		ETUD.HORS ESPE (PREPA MO.UNIV)	6	1,03%
		ETUD.HORS ESPE (SANS PREPA)	75	12,53%
		ETUDIANT EN ESPE EN 2EME ANNEE	2	0,34%
		FORMATEURS DANS SECTEUR PRIVE	8	1,37%
		INSTITUTEUR	2	0,34%
		INSTITUTEUR SUPPLEANT	1	0,17%
		MAITRE AUXILIAIRE	2	0,34%
		MAITRE DELEGUE	1	0,17%
		PERS ADM ET TECH MEN	1	0,17%
		PERS ENSEIG NON TIT FONCT PUB	9	1,54%
		PERS ENSEIG TIT FONCT PUBLIQUE	3	0,51%
		PERS FONCTION PUBLIQUE	22	3,77%
		PROF DES ECOLES STAGIAIRE	1	0,17%
		PROFESSEUR ECOLES	17	2,92%
		PROFESSIONS LIBERALES	43	7,37%
SALARIES SECTEUR INDUSTRIEL	1	0,17%		
SALARIES SECTEUR TERTIAIRE	24	4,12%		
SANS EMPLOI	96	16,47%		
VACATAIRE DU 2ND DEGRE	1	0,17%		
VACATAIRE FORMATION CONTINUE	1	0,17%		
Total général			585	100,00%

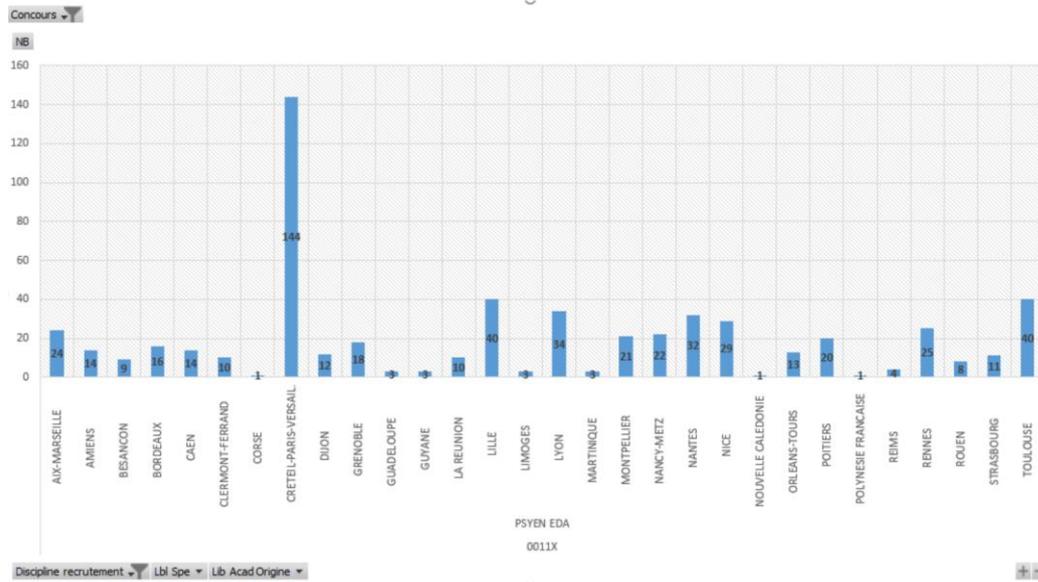
Discipline recrutement	Lbl Spe	Lbl Profession	NB	%
0012X	PSYEN EDCOSP	AG NON TIT FONCT HOSPITAL	5	1,35%
		AG NON TIT FONCT TERRITORIALE	3	0,81%
		AG NON TITULAIRE FONCT PUBLIQ	17	4,59%
		AG.TITULAIRE F.P.TERRITORIALE	2	0,54%
		AGREGE	1	0,27%
		ARTISANS / COMMERCANTS	1	0,27%
		ASSISTANT D'EDUCATION	10	2,70%
		CADRES SECT PRIVE CONV COLLECT	23	6,22%
		CERTIFIE	2	0,54%
		CONSEILLER ORIENTATION INTERIM	39	10,54%
		CONTRACTUEL 2ND DEGRE	91	24,60%
		CONTRACTUEL INSERTION (MGI)	1	0,27%
		ENS.STAGIAIRE 2E DEG. COL/LYC	2	0,54%
		ENSEIGNANT DU SUPERIEUR	2	0,54%
		ETUD.HORS ESPE (PREPA CNED)	3	0,81%
		ETUD.HORS ESPE (PREPA PRIVEE)	1	0,27%
		ETUD.HORS ESPE (SANS PREPA)	34	9,19%
		ETUDIANT EN ESPE EN 2EME ANNEE	1	0,27%
		FORMATEURS DANS SECTEUR PRIVE	11	2,97%
		MAITRE AUXILIAIRE	2	0,54%
		PERS ADM ET TECH MEN	1	0,27%
		PERS ENSEIG NON TIT FONCT PUB	2	0,54%
		PERS FONCTION PUBLIQUE	3	0,81%
		PROFESSEUR ECOLES	2	0,54%
PROFESSIONS LIBERALES	24	6,49%		
SALARIES SECTEUR TERTIAIRE	26	7,03%		
SANS EMPLOI	58	15,67%		
VACATAIRE DU 2ND DEGRE	2	0,54%		
VACATAIRE ENSEIGNANT DU SUP.	1	0,27%		
Total général			370	100,00%

Origine professionnelle des candidats admis :

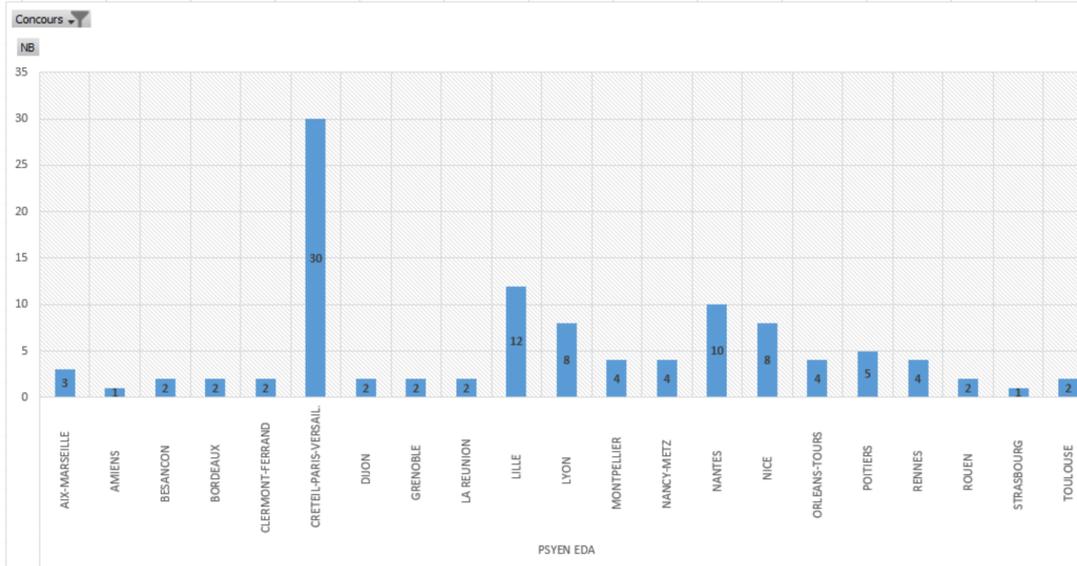
Discipline recrutement	Lbl Spe	Lbl Profession	NB	%
0011X	PSYEN EDA	AG NON TIT FONCT HOSPITAL	2	1,82%
		AG NON TIT FONCT TERRITORIALE	2	1,82%
		AG NON TITULAIRE FONCT PUBLIQ	20	18,19%
		AGREGE	1	0,91%
		ARTISANS / COMMERCANTS	1	0,91%
		CADRES SECT PRIVE CONV COLLECT	8	7,27%
		CERTIFIE	1	0,91%
		CONSEILLER ORIENTATION INTERIM	1	0,91%
		CONTRACTUEL 2ND DEGRE	24	21,82%
		ETUD.HORS ESPE (SANS PREPA)	14	12,73%
		FORMATEURS DANS SECTEUR PRIVE	1	0,91%
		PERS ENSEIG NON TIT FONCT PUB	4	3,64%
		PERS ENSEIG TIT FONCT PUBLIQUE	1	0,91%
		PERS FONCTION PUBLIQUE	6	5,45%
		PROFESSEUR ECOLES	3	2,73%
		PROFESSIONS LIBERALES	3	2,73%
		SALARIES SECTEUR TERTIAIRE	3	2,73%
		SANS EMPLOI	13	11,81%
		VACATAIRE DU 2ND DEGRE	1	0,91%
		VACATAIRE FORMATION CONTINUE	1	0,91%
Total général			110	100,00%

ts :

Discipline recrutement	Lbl Spe	Lbl Profession	NB	%
0012X	PSYEN EDCOSP	AG NON TITULAIRE FONCT PUBLIQ	4	6,67%
		AGREGE	1	1,67%
		ASSISTANT D'EDUCATION	1	1,67%
		CADRES SECT PRIVE CONV COLLECT	2	3,33%
		CERTIFIE	1	1,67%
		CONSEILLER ORIENTATION INTERIM	6	10,00%
		CONTRACTUEL 2ND DEGRE	26	43,34%
		ETUD.HORS ESPE (SANS PREPA)	6	10,00%
		FORMATEURS DANS SECTEUR PRIVE	1	1,66%
		MAITRE AUXILIAIRE	1	1,67%
		PERS ENSEIG NON TIT FONCT PUB	1	1,67%
		PERS FONCTION PUBLIQUE	1	1,67%
		PROFESSEUR ECOLES	2	3,33%
		PROFESSIONS LIBERALES	1	1,67%
SALARIES SECTEUR TERTIAIRE	2	3,33%		
SANS EMPLOI	4	6,66%		
Total général			60	100,00%



Origine académique des candidats admis :



2) Les épreuves du concours

2.1) Les épreuves d'admissibilité

Les candidats au concours externe de recrutement de psychologues de l'Éducation nationale passent deux épreuves écrites communes aux spécialités EDA et EDO.

2.1.1) Connaissance du système éducatif

Cette première épreuve porte sur un questionnement relatif à la connaissance du système éducatif et à la place de la psychologie dans l'éducation nationale

D'une durée de quatre heures, elle est dotée d'un coefficient 1.

À partir de la présentation de dispositifs, des programmes ou de politiques éducatives spécifiques et de questions s'y rapportant, le candidat est conduit à faire état de sa connaissance du système éducatif dans son histoire comme dans ses évolutions, ses caractéristiques actuelles et ses valeurs.

Le cas échéant, cette épreuve peut contenir des éléments, données ou informations de nature statistique que le candidat devra être en mesure d'analyser et/ou d'interpréter.

2.1.2) Étude de dossier

Cette seconde épreuve consiste en une étude de dossier portant sur la fonction de psychologue de l'Éducation nationale dans le système éducatif.

D'une durée de 4 heures, elle est dotée d'un coefficient 3

À partir de l'examen d'un ensemble de documents relatifs à une question particulière, le candidat doit démontrer ses capacités à appréhender un sujet dans sa globalité et sa complexité afin d'envisager le positionnement spécifique du psychologue de l'Éducation nationale (PsyEN) et les axes structurants de ses missions.

L'épreuve doit notamment permettre d'apprécier la manière dont le candidat inscrit son action dans le cadre du fonctionnement des structures et des équipes auxquelles il apportera sa spécificité et son expertise en tant que PsyEN.

2.2) Les épreuves d'admission

Les deux épreuves d'admission interviennent dans la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription (EDO ou EDA).

2.2.1) Analyse d'une problématique

La première épreuve consiste en l'analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du psychologue de l'Éducation nationale

Durée de la préparation : 45 minutes

Durée de l'épreuve : 45 minutes (exposé : 15 minutes ; interrogation : 30 minutes)

Coefficient 3

À partir d'une thématique sélectionnée par le candidat parmi celles figurant au programme de l'épreuve dans la spécialité choisie, le candidat élabore un dossier de dix pages au plus, annexes incluses, le conduisant à mettre en perspective le sujet qu'il a choisi avec son parcours personnel, son expérience professionnelle ou un stage effectué.

Le dossier est transmis au directoire par voie électronique un mois avant la date de début des épreuves d'admission. À partir du dossier, le jury détermine une question qui sera remise au candidat au début de l'épreuve. Le candidat dispose d'un temps de préparation pour élaborer des éléments de réponse.

L'épreuve permet au jury d'apprécier les capacités du candidat à s'impliquer et à s'engager dans les fonctions de PsyEN (EDA ou EDO) et, en particulier, à identifier une question éducative contextualisée, à la problématiser et à proposer des réponses appropriées.

Le dossier n'est pas soumis à notation, seul l'exposé élaboré à partir de la question posée et l'entretien sont pris en compte dans la notation.

2.2.2) Étude de situation

La seconde épreuve consiste en l'étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'Éducation nationale

Durée de la préparation : 1 heure 30

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes ; entretien : 40 minutes)

Coefficient 3

Dans la spécialité choisie (EDO ou EDA), le candidat expose au jury, à partir d'une situation individuelle, son analyse et sa réflexion sur les modalités d'action susceptibles d'être mise en œuvre afin d'apporter une réponse à la question posée.

Le sujet comporte des questions invitant le candidat à formuler différentes hypothèses ce qui met en évidence son aptitude à dialoguer, proposer des réponses argumentées et à manifester un recul critique.

3) Les attendus du concours

3.1) Le concours de PsyEN externe répond à plusieurs exigences

3.1.1) Un recrutement de cadres A de l'éducation nationale

Cette première exigence conduit le jury à attendre des candidats une connaissance des droits, des obligations et de la déontologie des fonctionnaires, incarnée aussi bien par leur posture que par leur façon d'appréhender les situations proposées dans les différentes épreuves. De même leur connaissance du système éducatif, de son histoire, de son évolution, de son actualité et des valeurs qui le fondent est appréciée à l'aune de leur compréhension des enjeux. Elle intègre l'actualité éducative au sens large (notamment les textes réglementaires), les travaux scientifiques, et une capacité à les mettre en perspective pour dégager les problématiques des sujets proposés, en percevoir la complexité et appréhender la diversité des approches possibles.

Postuler pour des fonctions de cadre A requiert de faire la preuve de qualités d'expression et de communication : clarté du propos, à l'écrit comme à l'oral, développement d'une argumentation, registre de langue adapté, correction syntaxique et orthographique. Le jury apprécie également une démarche structurée, appuyée sur des contenus (connaissances scientifiques, expériences...).

3.1.2) Un recrutement de psychologues de l'Éducation nationale

Le jury rappelle que « *les psychologues de l'Éducation nationale contribuent, par leur expertise, à la réussite scolaire de tous les élèves, à la lutte contre les effets des inégalités sociales et à l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle. Ils mobilisent leurs compétences professionnelles au service des enfants et des adolescents pour leur développement psychologique, cognitif et social. Auprès des équipes éducatives, dans l'ensemble des cycles d'enseignement, ils participent à l'élaboration des dispositifs de prévention, d'inclusion, d'aide et de remédiation. Ils interviennent notamment auprès des élèves en difficulté, des élèves en situation de handicap, des élèves en risque de décrochage ou des élèves présentant des signes de souffrance psychique. Ils concourent à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant et, lorsque les circonstances l'exigent, participent aux initiatives prises par l'autorité académique dans le cadre de la gestion des situations de crise.* (Décret 2017-120 du 1er février 2017) »

Le jury attend des prestations des candidats qu'elles traduisent une appropriation du décret du 1er février 2017 et du référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale (Arrêté du 26 avril 2017). Une connaissance du référentiel de connaissances et de compétences des métiers du professorat et de l'éducation est également appréciée.

Le jury s'attend à ce que les candidats maîtrisent les principaux repères du système éducatif (constats, données chiffrées, problématiques actuelles), les procédures et instances relevant de leur domaine de compétence, les parcours de scolarisation possibles, les partenaires internes et externes et les outils du PsyEN. Les différentes épreuves d'admissibilité et d'admission constituent des occasions pour les candidats, de valoriser leurs connaissances, leur perception et leur réflexion sur la place et les responsabilités particulières des PsyEn dans le système éducatif.

Il est important de souligner que les candidats postulent pour des fonctions qui les amèneront notamment à rédiger des écrits professionnels de différents types : notes, comptes-rendus etc.

3.1.3) Un concours externe

Le jury est bien conscient que les candidats ne disposent pas forcément d'une vision détaillée du fonctionnement « interne » du système éducatif. Il s'attache donc à repérer leur capacité à se projeter dans les missions pour lesquelles ils postulent. Une préparation rigoureuse au concours et la mobilisation pertinente des connaissances et compétences acquises notamment lors de leur formation et d'expériences diverses doivent permettre aux candidats de faire la démonstration de ce potentiel au cours des différentes épreuves sous des angles complémentaires.

3.2) Cadre général

Le jury valorise dans son évaluation un certain nombre de compétences transversales, savoir-être, et connaissances utiles voire nécessaires - à des degrés divers selon les épreuves. Les candidats reliront d'ailleurs avec profit les rapports de jury des années précédentes car beaucoup de remarques sont récurrentes.

Ainsi, les épreuves requièrent une solide culture en psychologie : théories, courants et modèles de la psychologie se rapportant à l'éducation, au développement, à l'enseignement, aux apprentissages et à l'orientation scolaire et professionnelle,

notamment la psychologie cognitive. Le jury apprécie que ces références théoriques soient articulées de façon pertinente avec l'expérience du candidat, les situations et les pratiques.

Les candidats qui disposent d'une connaissance précise et contextualisée des textes réglementaires, des lois et des réformes en cours et du fonctionnement du système éducatif sont en mesure de les traduire aisément en enjeux (école inclusive, bien-être, décrochage etc.).

Lors des différentes épreuves, le jury s'attache à repérer la capacité à se projeter dans le métier de PsyEN, à s'approprier la posture de cadres de l'Éducation nationale, porteurs des valeurs républicaines et membres à part entière des équipes éducatives. Le jury est attentif à la compréhension des missions du PsyEN, notamment des spécificités de son intervention dans le cadre institutionnel. Il s'agit de se situer en tant que psychologue de l'Éducation nationale et non de psychologue dans l'Éducation nationale.

Le jury s'assure également de la connaissance générale par le candidat des dispositifs institutionnels pour les élèves à besoins particuliers, du rôle des acteurs du système éducatif et des partenaires extérieurs et de la compréhension des relations inter-catégorielles et interpersonnelles au sein des équipes éducatives.

L'expression d'une motivation réelle pour les missions de PsyEN et un attachement aux valeurs du service public constituent des points d'appui importants pour valoriser son propos.

3.3) Conseils aux candidats valables pour les quatre épreuves

Les questions du jury, à l'écrit comme à l'oral, visent à approfondir leur connaissance du candidat et appréhender son mode de fonctionnement professionnel ; il s'agit donc pour le candidat d'être authentique et de faire preuve de sincérité.

Quelle que soit l'épreuve, le jury conseille aux candidats de repérer les enjeux de la situation proposée afin de pouvoir appuyer leur discours sur la compréhension des différentes approches possibles. Trop souvent le candidat décrit à nouveau la situation sans expliciter de manière critique les éléments donnés. D'une manière générale, s'entraîner à la problématisation permet lors du concours d'éviter la simple paraphrase, voire de s'en tenir à des poncifs ou des généralités.

Les candidats sont invités à argumenter leur propos et à ne pas se réfugier dans de simples énumérations de connaissances et/ou d'actions. De même les références théoriques et bibliographiques sont appréciées du jury si elles étaient des hypothèses ou un développement. Les candidats sont encouragés à prendre position dans leurs propositions. Il ne s'agit pas de donner un « menu » des solutions mais bien de présenter des priorités et donc des solutions élaborées pour répondre à une situation et qui témoignent d'une compréhension des enjeux.

Si le candidat doit inscrire son discours dans le fonctionnement du système éducatif, il est préférable qu'il évite une approche normative du parcours et du rôle d'élève et une démarche « scolaire » dans les réponses apportées. Démontrer une capacité à s'adapter, à imaginer des solutions innovantes est apprécié, de même que s'ouvrir aux différents courants de la psychologie afin de prendre en compte l'élève dans sa globalité

tout en maîtrisant les concepts employés. Le jury recommande de s'abstenir d'interprétations et diagnostics hâtifs.

Les candidats qui exercent déjà comme contractuels peuvent bien entendu tirer profit de leur expérience notamment pour échanger avec les professionnels côtoyés. Cependant, il est utile qu'ils se décentrent de leur seul lieu d'exercice pour construire une vision d'ensemble des pratiques dans les différents aspects du métier de psychologue de l'éducation nationale.

Dans tous les cas, effectuer des stages afin de mieux cerner les missions du PsyEN, les situations dans lesquelles il est amené à intervenir et les dispositifs répondant aux besoins particuliers des élèves est précieux. Il est important que le candidat soit en capacité de faire un lien entre sa pratique de psychologue et les attendus de l'Éducation nationale.

4) Bilan des épreuves d'admissibilité

4.1) Les statistiques de l'admissibilité

Le nombre de postes mis au concours en 2021 a été de 170 répartis de la façon suivante : 60 en EDO et 110 en EDA soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente. En outre une liste complémentaire a été établie, 11 en EDA et 10 en EDO.

En revanche le nombre d'inscrits a poursuivi sa baisse de même que le nombre de présents aux épreuves d'admissibilité :

- 576 inscrits en EDA en 2021 contre 681 en 2020 et 842 en 2019,
- 285 présents aux deux épreuves (non éliminés) en 2021 contre 286 en 2020 aux deux épreuves et 372 en 2019,
- 359 inscrits en EDO en 2021 contre 462 en 20 et 701 en 2019,
- 160 présents (non éliminés) en 2021 aux deux épreuves contre 192 en 2020 et 291 en 2019

En EDA, en 2021, 74,39 % des candidats ayant composé lors des deux épreuves d'admissibilité ont été déclarés admissibles, soit une légère hausse par rapport à 2020 (72,73%)

Le seuil d'admissibilité en EDA fut très proche de celui de l'année précédente : 10,43/20 en 2021 contre 10,50 en 2020 et 10,00 en 2019

La moyenne des candidats non éliminés fut de 11,93/20 en 2021 contre 11,94 en 2020 et 10,95 en 2019

La moyenne des admissibles fut de 13,06 en 2021 comme en 2020 et 12,71/20 en 2019

En EDO, en 2021, 70 % des candidats ayant composé lors des deux épreuves d'admissibilité et non éliminés ont été déclarés admissibles soit 11,5 % de hausse par rapport à 2020 (58,42%) compte-tenu du nombre plus faible de candidats

Le seuil d'admissibilité fut de 10,43 /20 en 2021 contre 10,93 en 2020 et 12,00 en 2019

La moyenne des candidats non éliminés fut de 11,62 /20 en 2021 contre 11,49 en 2020 et 11,06 en 2019

La moyenne des admissibles fut de 12,97/20 en 2021 contre 13,13 en 2020 et 14,12 en 2019

Les moyennes obtenues par les candidats admissibles montrent que seule une préparation sérieuse permet la réussite aux épreuves d'admissibilité.

4.2) Analyse qualitative du jury pour les deux épreuves d'admissibilité

Beaucoup de candidats ont accordé de l'importance au soin et à la présentation de leur production en remettant des copies lisibles, avec une maîtrise syntaxique et grammaticale avérée. À l'inverse, certains candidats se sont abstenus de rédiger, en utilisant des successions de tirets, des énumérations, avec un effet catalogue voire des maladresses importantes (absence d'introduction, de problématique d'annonce du plan, etc.).

Les copies les plus solides présentent des parties équilibrées, respectent le plan annoncé et témoignent de qualités rédactionnelles avec des choix lexicaux qui viennent étayer un propos conceptualisé. Elles conjuguent une pensée fluide et distanciée avec une mise en perspective des questions renvoyant à des dimensions éthiques, humanistes et philosophiques. Elles mettent en évidence l'incarnation du rôle du PsyEN appuyée sur une connaissance précise du système éducatif et de ses enjeux.

Le jury apprécie un propos bien structuré comportant une introduction permettant de dégager la problématisation, des transitions et une conclusion. Il est important que les idées développées soient argumentées et étayées sur une littérature scientifique et une analyse réflexive des expériences. En aucun cas, le rôle du PsyEN ne peut se résumer à une liste d'actions, de prescriptions, d'expériences professionnelles, pas plus que de dispositifs et d'instances auxquels le PsyEN participe.

Les références bibliographiques sont appréciées lorsqu'elles permettent de traiter le sujet. Il ne s'agit pas seulement de citer le nom d'un auteur mais d'utiliser ses propos à bon escient afin de soutenir une argumentation. Les normes en matière de citation d'ouvrages ou d'auteurs doivent être respectées : titre de l'œuvre souligné, nom de l'auteur après une virgule. Les citations doivent être transcrites entre guillemets.

Le jury a valorisé les propos qui témoignaient d'une appropriation de la circulaire de mission et du référentiel de 2017 précédemment cités pour convoquer le rôle du PsyEN, apporter des réponses réalistes, adaptées au terrain. Il recommande un positionnement souple et prenant en compte les contextes et paramètres.

Le jury précise qu'un esprit critique de bon aloi ne peut être confondu avec une mise en cause du système éducatif virulente et inappropriée.

Le jury encourage les candidats aux concours à s'imprégner des ressources proposées dans la bibliographie mise à disposition des candidats sur publinet chaque année (en annexe de ce rapport pour la session 2021). Cette bibliographie ne constitue pas une énumération exhaustive des attendus en termes de références. Elle vise à encourager les candidats à identifier et approfondir des problématiques au cœur des préoccupations des acteurs du système éducatif et dont la connaissance est indispensable pour de futurs PsyEN.

Au risque de se répéter, le jury rappelle que les connaissances acquises doivent être mobilisées en fonction et au service du sujet de l'épreuve. Un discours trop général, extérieur à la thématique de l'épreuve présente fort peu d'intérêt.

4.3) Conseils aux candidats

4.3.1) En amont des épreuves

Le jury recommande aux candidats de se pencher sur les textes définissant les missions du PsyEN et le cadre de leur exercice, afin d'être en mesure d'analyser leurs implications et déclinaisons concrètes et de les mettre en perspective avec les observations réalisées à l'occasion des stages ou d'échanges que le candidat a pu avoir avec des professionnels.

De même, la lecture des ouvrages indiqués en bibliographie est l'occasion d'un approfondissement et d'une actualisation des connaissances ; le jury conseille aux candidats d'exercer une veille sur les différents sujets relevant du programme du concours. La connaissance de l'actualité du système éducatif est une occasion de faire la preuve de son intérêt pour le métier et le contexte de travail des PsyEn et de la compréhension des enjeux que représentent ses évolutions.

4.3.2) Le jour de l'épreuve

Le jury suggère au candidat de contextualiser le sujet et de poser la problématique. Afin d'éviter les lieux communs, le candidat doit privilégier une approche personnelle étayée par des arguments adaptés et citer des références à bon escient.

Le jury recommande également au candidat d'éviter de recourir à des plans et formulations stéréotypés, des connaissances plaquées qui ne seraient pas en lien avec le sujet précis.

Enfin il est important pour le candidat de bien gérer son temps afin de pouvoir relire sereinement sa copie, s'assurer de sa lisibilité, du respect des règles d'orthographe, grammaticales et de la correction syntaxique.

D'une manière générale, un écrit faisant preuve de clarté et de rigueur prouve que le candidat a cerné les questions en se les appropriant ; à l'inverse certaines copies donnent l'impression d'une maîtrise superficielle du sujet et de ses enjeux. Le jury recommande aux candidats de construire leur propos de façon cohérente en articulant les réponses aux différents points, en évitant les tirets et en proposant un traitement équitable de chaque question.

Afin d'établir les bases de sa réflexion, le candidat doit s'assurer de proposer des définitions précises pour chaque concept-clé. Il convient d'explicitier les acronymes et d'éviter l'emploi intempestif de la paraphrase. En outre, le jury apprécie que le candidat soit capable d'extraire des éléments théoriques des documents mis à sa disposition, et de les mettre en perspective.

Le jury conseille au candidat de contextualiser ses idées en les appuyant sur des références théoriques pertinentes et en les illustrant par le biais d'exemples ; s'il dispose déjà d'une expérience professionnelle dans le domaine éducatif, le candidat peut étoffer son propos à l'aide de mises en situation concrètes et d'exemples pratiques, démontrant ainsi une connaissance, même minimale, du terrain.

Une maîtrise des structures dans lesquelles évolue le PsyEN, des missions et enjeux de son métier, ainsi que des cadres législatif et déontologique qui encadrent sa pratique est grandement appréciée. Des connaissances solides du système scolaire, des instances de régulation propres au fonctionnement des établissements ainsi que des parcours d'accompagnement de l'élève constituent un atout supplémentaire pour la réussite de l'épreuve. Les membres du jury recommandent également de démontrer une compréhension du référentiel de compétences du métier de PsyEN et de sa place dans la communauté éducative ; il s'agit par exemple d'explicitier les liens tissés avec les médecins, les infirmiers et assistants sociaux de l'Éducation nationale

4.4) Les sujets

4.4.1) Épreuve 1 : Connaissance du système éducatif

L'épreuve permet au candidat de démontrer ses capacités d'analyse, la qualité de sa réflexion et sa compréhension de la place de la psychologie et du psychologue de l'éducation nationale dans la contribution à la réussite de tous les élèves, dans la connaissance des besoins spécifiques des enfants et des adolescents à cette période, dans l'élaboration d'une trajectoire scolaire ambitieuse et dans le développement de leur personnalité, de leur autonomie et de leur citoyenneté.

Extrait : Sylvie Pierre. « La notion de parcours à l'école. Mieux accompagner l'élève pour affronter le monde de demain. ». *Colloque international Éducation et santé : quelles altérités ?* Recherches, pratiques et formations, Réseau des universités pour l'éducation à la santé (UNIRÉS), Oct. 2016, Paris, France. pp.71-72.

« L'école ne peut plus transmettre uniquement des savoirs [...] sans prendre en considération les comportements, l'estime de soi, les émotions, la résistance à la pression des pairs, les pratiques informationnelles et leurs risques, et ce dans toutes leurs dimensions psychologiques, sociologiques et sociales. Le temps où l'éducation était définie par des professionnels se fondant sur l'autorité attachée au savoir, méconnaissant les attentes et besoins des élèves ou tendant à les considérer comme secondaires, est révolu. Le parcours induit que l'élève fasse confiance, soit reconnu et comprenne le sens des apprentissages. Il aspire à ce que l'école ne soit pas, ou le moins possible, synonyme de rupture avec la vie familiale et sociale. Confronté à une complexité croissante du monde, il attend des approches qui intègrent des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être. Dans cette perspective, l'acte éducatif n'est plus uniquement d'ordre transmissif. Il englobe bien d'autres éléments tels que l'autonomie, l'initiative, la capacité de jugement, la relation à l'autre, le débat, l'argumentation, sans oublier les vertus que sont la persévérance, le courage, la tempérance, l'humilité, la générosité, qui ne résultent pas de la seule action de l'école. Le parcours introduit un paramètre dans l'écosystème éducatif : le temps. Dans un tel contexte, l'organisation du parcours de l'élève ne peut plus être la résultante des hiérarchies entre acteurs et des cloisonnements de l'institution. Sa qualité est largement déterminée par des exigences de continuité qui impliquent la mobilisation coordonnée de toutes sortes de contributions école-hors école dans un esprit de coopération et de partenariat. L'école ne peut plus être considérée comme une enclave protégée du monde extérieur. L'interdépendance entre acteurs individuels et institutionnels, devenue déterminante, nécessite une perception partagée de l'ensemble du parcours de l'élève. La complexité des problématiques éducatives impose une approche pluridisciplinaire et multi-acteurs. La capacité de l'élève à participer activement à son parcours est considérée comme un

élément déterminant d'efficacité. Communication entre les acteurs et culture commune en sont les principaux leviers ».

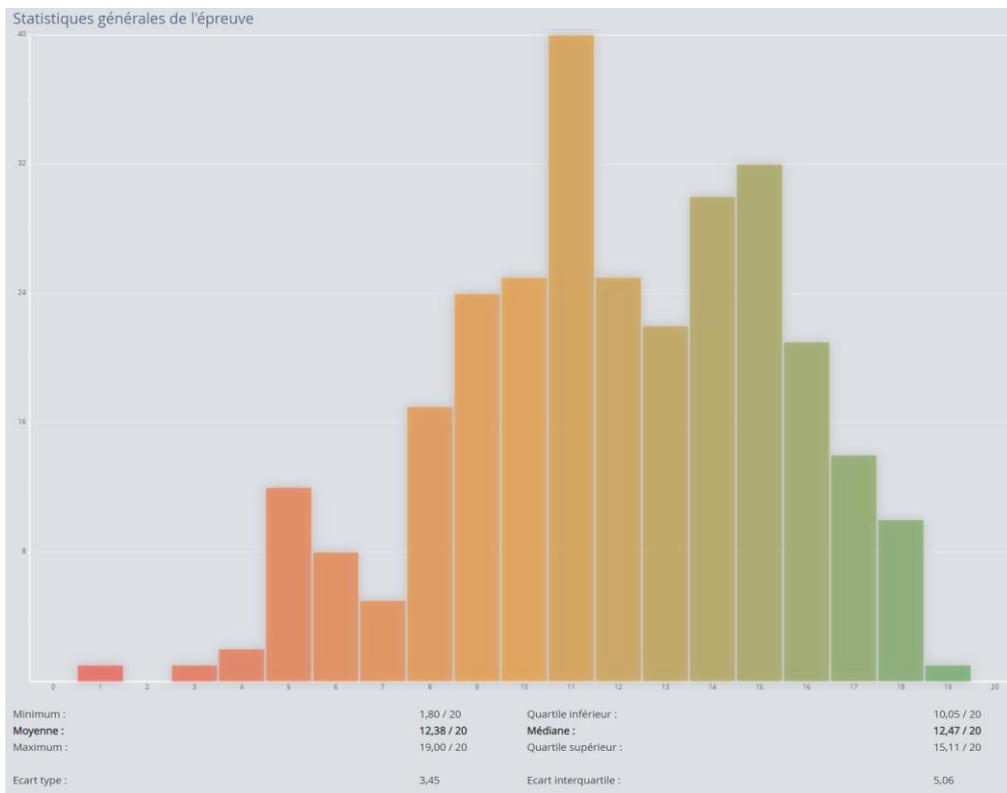
QUESTION 1 : Vous commenterez cet extrait en vous attachant à montrer en quoi la mise en œuvre de parcours permet de favoriser la réussite scolaire de tous les élèves.

QUESTION 2 : Comment les connaissances en psychologie contribuent-elles à prendre en compte un certain nombre de dimensions dans la réflexion sur le parcours des élèves afin de favoriser leur développement ?

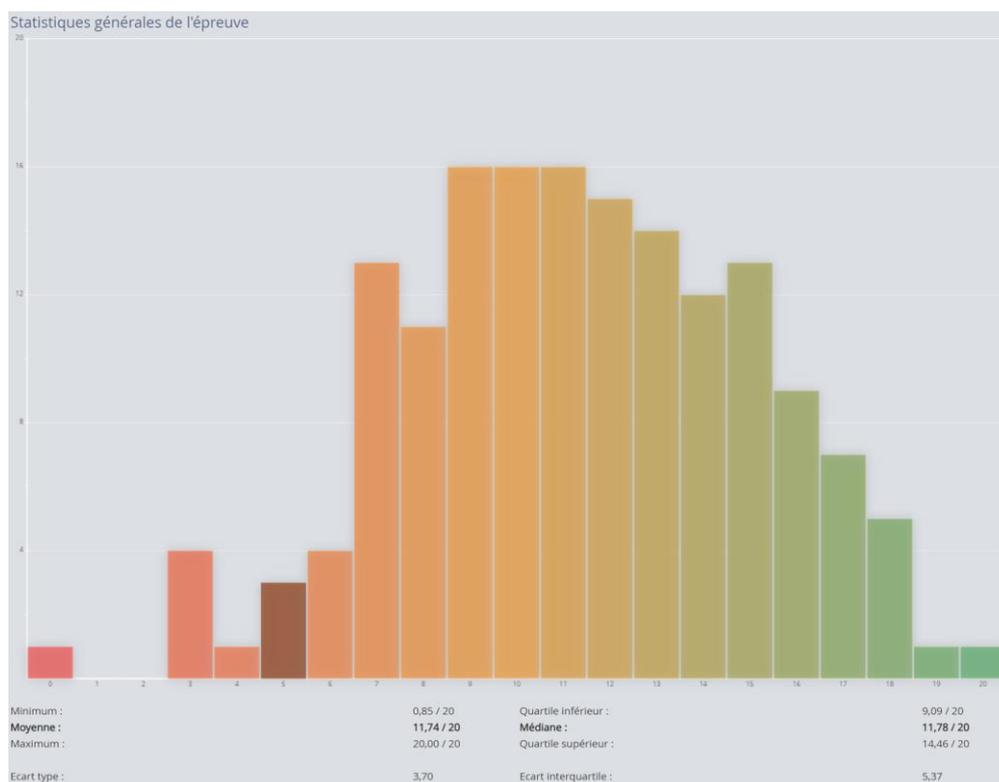
QUESTION 3 : En quoi le PsyEN est-il un acteur du parcours des élèves ?

4.4.1.1) Notes obtenues à l'épreuve 1

PSYEN EDA



PSYEN EDO



4.4.1.2) Eléments indicatifs et non exhaustifs de corrigé

Question 1 : Vous commenterez cet extrait en vous attachant à montrer en quoi la mise en œuvre de parcours permet de favoriser la réussite scolaire de tous les élèves.

Pour aborder cette question, des connaissances étaient requises en terme :

- de références institutionnelles démontrant une bonne connaissance du système éducatif
- d'éléments mettant en évidence le travail en équipe (entre les différents acteurs, en réseaux, entre partenaires etc.)

Par ailleurs, des références aux transitions, à la question de l'adaptation mais aussi à la réversibilité et la sécurisation des parcours devaient figurer dans les copies. Pour aborder cette question, Les candidats pouvaient citer des exemples de parcours dans les différents niveaux de scolarité.

D'autres éléments pouvaient également être invoqués comme :

- le parcours de scolarisation, les parcours éducatifs, le parcours développemental ;
- l'évolution de la notion de parcours avec la prise en compte de l'élève dans sa dimension globale (socio-économique, affective, cognitive, relationnelle, motivationnelle) ;
- la prise en compte de l'environnement et des actions possibles à différents niveaux (école, classe, enseignant, adaptations, orientations, programmes spécifiques) ;

- l'école inclusive et la prise en compte des besoins particuliers des élèves ;
- l'adaptation du parcours et les différentes possibilités en fonction des besoins et des choix des élèves avec prise en compte de la notion de temporalité ;
- les différents acteurs et partenaires autour du parcours de l'élève (école, enseignant, partenaires extérieurs, famille) ;
- le décloisonnement et l'évolution des partenariats (médico-social, DITEP, associations) ;

Question 2 : Comment les connaissances en psychologie contribuent-elles à prendre en compte un certain nombre de dimensions dans la réflexion sur le parcours des élèves afin de favoriser leur développement ?

Même si le corrigé n'en présente pas une liste exhaustive, il était attendu que le candidat évoque au moins deux modèles, courants, concepts, auteurs en psychologie. Ces éléments devront être détaillés et contextualisés.

Quelques exemples :

- Évolution de la notion de développement cognitif et lien avec les apprentissages (par exemple, J. Piaget, O. Houdé) ;
- Importances des interactions sociales dans le développement cognitif (par exemple, Wallon, Vygotski, Bruner) ;
- Rôle des interactions sociales entre pairs (par exemple, Doise, Mugny) ;
- Prise en compte de l'environnement affectif (par exemple, Winnicott) ;
- Influence socio-économique sur le développement cognitif et les apprentissages: stress, alimentation, stimulation, sommeil (par exemple, Peigneux, Iuciano, Walker, Matthews, Berkowitz) ;
- Influence du contexte, des pratiques pédagogiques et de l'enseignant sur les apprentissages (par exemple, Weil-Barais, Fayol, Brissiaud, Houdé, Borst, etc.);
- Motivation (par exemple, Lieury, Fenouillet) ;
- Programmes éducatifs spécifiques (par exemple, stimulation cognitive, entraînements intensifs ou méta-cognitifs, Diamond, Klingberg, Flook) ;
- L'inclusion scolaire de l'enfant handicapé (par exemple, Philippe Brun & Daniel Mellier : « un éclairage de la psychologie du développement ») ;
 - SEP, Bandura / sentiments d'efficacité personnelle et orientation scolaire et professionnelle (par exemple, Serge Blanchard) ;
- Motivation en classe et représentation de soi « d'après la théorie de Daphna Oseyrman » (Delphine Riccio, revue question d'orientation) ;

Question 3 : En quoi le PsyEN est-il un acteur du parcours des élèves ?

Il était attendu ici, à minima, que le candidat présente des exemples concrets faisant état de l'expertise du PsyEN au sein d'un collectif de travail, par exemple des actions de prévention, de formation ou des séances en classe.

Le candidat devait évoquer la participation du PsyEN à la réflexion collective sur le parcours de scolarisation de l'élève et à l'évaluation des besoins et des choix des élèves en tenant compte de l'impact des facteurs psychologiques (cognitifs, affectifs, relationnels, contextuels) sur les apprentissages :

- en mettant en évidence l'accompagnement par le PsyEN de l'élève et de sa famille ainsi que des équipes pédagogiques à différents niveaux : l'école, la classe, le RASED, le pôle ressource...et sa participation à différentes réunions (équipe éducative, conseils de classe, réunions parents...).
- en citant également le travail du PsyEN en lien avec différents acteurs et partenaires internes et externes à l'Education nationale (familles, enseignants, directeurs, médecins scolaires, IEN, partenaires extérieurs, etc.)

Le propos pouvait également mentionner l'organisation par le PsyEN d'actions de formation, d'information, de prévention, de sensibilisation et de remédiation.

Barème pour l'évaluation de cette épreuve - (Note sur 100 rapportée ensuite à une note sur 20)

Qualité formelle de la copie (Orthographe, Ponctuation, Grammaire, Expression, Lisibilité fonctionnelle): **10 points**

Structuration de la pensée et méthodologie : 20 points

- Propos introductif général problématisé
- Construction en différentes parties pour chacune des questions
- Organisation, équilibre et transitions entre les parties
- Qualité de l'information, des analyses et de l'argumentation
- Contextualisation => **De 0 à 4 points par critère**

Question 1 : 30 points

Question 2 : 15 points

Question 3 : 25 points

4.4.2) Epreuve 2 : Etude de dossier portant sur les politiques éducatives

L'épreuve se présente sous la forme d'un ensemble de documents relatifs à une question éducative particulière réunis dans un dossier que les candidats étudient et sur lequel ils devront se positionner au regard de la problématique soulevée. Elle appelle la production d'une synthèse argumentée permettant au jury d'apprécier la qualité et la pertinence des capacités d'analyse des candidats. Le dossier traite d'une thématique en rapport avec la place du psychologue dans l'Education nationale : un dispositif pédagogique particulier, un sujet relatif à l'éducation à la santé ou à la citoyenneté ou sur l'accompagnement d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap, une question relative au climat scolaire, une problématique de développement psychologique et social, d'entrée dans les apprentissages, d'orientation scolaire ou professionnelle, un type de difficulté scolaire – refus, démobilité, décrochage scolaire.

Par son ancrage dans la réalité d'exercice de la fonction de psychologue au sein du système éducatif, cette épreuve doit ainsi permettre au jury d'apprécier le potentiel du candidat à inscrire son action dans le cadre du fonctionnement des écoles et/ou établissements d'enseignement et des équipes auxquelles il apportera sa spécificité et son expertise.

Il s'agit pour le jury de repérer comment le candidat, quelle que soit la spécialité choisie (EDA ou EDO), appréhende la thématique au regard des attendus de l'épreuve.

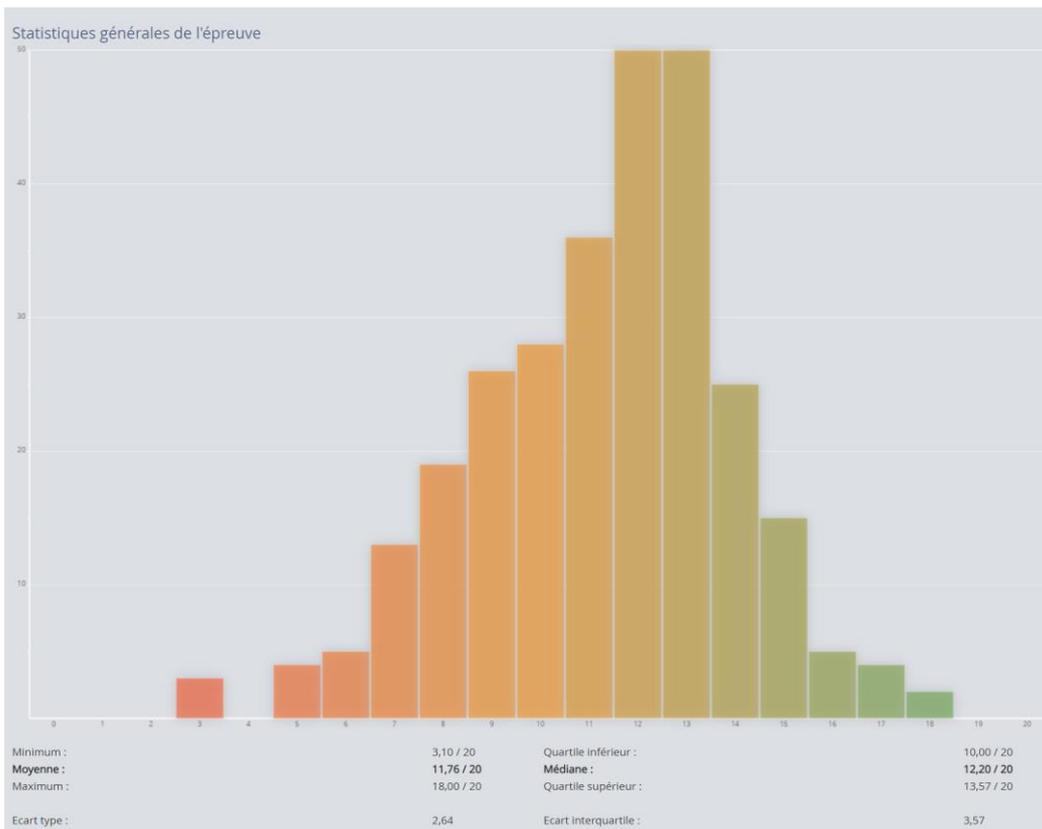
« École et résilience »

Questions

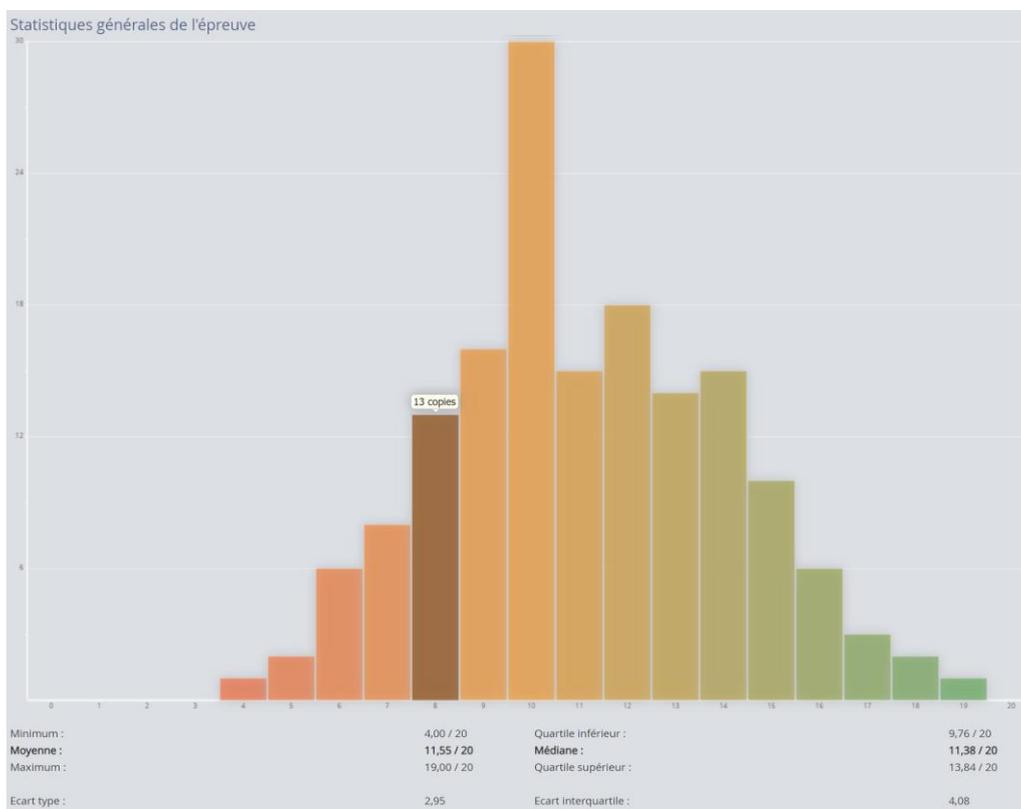
- 1) Selon vous, quels impacts peut avoir un vécu traumatique dans le parcours scolaire d'un élève ?
- 2) En quoi le milieu scolaire peut-il favoriser la résilience chez l'enfant et/ou l'adolescent ?
- 3) Quelle est la fonction du psychologue de l'Éducation Nationale dans l'accompagnement des élèves et des équipes à la suite d'un vécu traumatique ? Vous pouvez appuyer votre argumentation sur vos connaissances et sur les différents documents présentés (notamment 3 et 4).

4.4.2.1) Notes obtenues à l'épreuve 2

PSYEN EDA



PSYEN EDO



4.4.2.2) Éléments indicatifs et non exhaustifs de corrigé

Question 1 : Selon vous, quels impacts peut avoir un vécu traumatique dans le parcours scolaire d'un élève ?

Dans le développement de l'argumentaire, il était attendu qu'un lien fort entre l'état psychologique de l'élève et ses résultats scolaires soit tissé par le candidat. Il était également indispensable que l'analyse prenne en compte l'individu dans son intégralité et pas seulement au travers du prisme de la scolarité. Des connaissances théoriques bien choisies amélioreraient indéniablement la qualité de la copie, notamment celles des concepts de traumatisme et de résilience et de la distinction qui existe entre les deux.

En outre, il était important de mettre en relation le traumatisme et ses effets sur la réussite/la difficulté scolaire et plus généralement sur le parcours de l'élève. Le jury a été attentif également à ce que le candidat définisse le champ du traumatisme en le contextualisant et en évoquant les interactions possibles. Une ou des définitions du traumatisme psychique pouvaient utilement trouver une place dans cette partie. À partir des différentes théories sur lesquelles elles sont fondées, le candidat pouvait développer son propos en faisant émerger la notion de situation traumatique versus vécu traumatique et d'en discuter les composantes objectives et subjectives.

Le vécu traumatique est susceptible d'avoir des répercussions sur le parcours de l'élève. La notion de syndrome de stress post traumatique trouvait donc un intérêt à être présentée et définie et ses conséquences sur le développement de l'enfant et son parcours scolaire précisées, par exemple en termes de qualités des relations sociales, de rapport au savoir, de prise en compte de l'autre (vivre ensemble). Pour bien apprendre, il faut être suffisamment « disponible » sur le plan affectif et cognitif. Dans le cas contraire, « l'indisponibilité psychique » devient un obstacle aux apprentissages (freins cognitifs). Dans les situations de vécu traumatique, il s'agissait également d'être en mesure d'identifier les incidences sur le « comportement scolaire »: absence, problème de concentration, inhibition ou agitation, école refuge... et éventuellement sur le climat scolaire.

Question 2 : En quoi le milieu scolaire peut-il favoriser la résilience chez l'enfant et/ou l'adolescent ?

Pour répondre à cette question, le candidat pouvait proposer des éléments de réponses mettant en évidence les leviers favorisant la résilience et les obstacles à surmonter pour y parvenir.

Si le candidat n'avait pas défini la résilience lors de son introduction générale, il était important qu'il le fasse dans cette question de même que les facteurs de résilience (lien social, stratégie d'adaptation comportementale et cognitive, régulation émotionnelle, locus de contrôle, estime de soi, compétences relationnelles...)

Le candidat pouvait ici donner une définition du « milieu scolaire ». En effet, ce dernier, en tant qu'institution, est un lieu d'interactions sociales multiples (entre pairs, avec des adultes) dans un cadre structurant (avec des rôles et des relations définis) permettant notamment une démarche de coéducation avec les parents. Le milieu scolaire faisant partie des facteurs environnementaux de l'enfant (familial, social, culturel...), la question plus large du rôle des interactions avec l'environnement sur le développement de l'enfant devait aussi être interrogée.

S'appuyer sur des moments clés de la scolarité (entrée à l'école, passage en élémentaire au collège, changement d'orientation) était l'occasion de mettre en exergue l'importance d'accompagner les transitions et de prendre en compte leurs possibles interactions avec les vécus traumatiques.

Question 3 : Quelle est la fonction du psychologue de l'Éducation Nationale dans l'accompagnement des élèves et des équipes à la suite d'un vécu traumatique ? Vous pouvez appuyer votre argumentation sur vos connaissances et sur les différents documents présentés (notamment 3 et 4).

Afin de répondre à cette question, il était nécessaire de s'appuyer sur les missions du PsyEN, le référentiel de connaissances et de compétences du PsyEN et le code de déontologie des psychologues.

Parmi les premiers éléments de réponses attendus, la distinction entre événement ponctuel et répétitif devait être précisé ainsi que leurs conséquences, caractéristiques et types d'accompagnements (notion de parcours traumatique). Dans ce cadre, la fonction du PsyEN portera sur l'identification des facteurs de risques, des facteurs protecteurs (internes et externes) ainsi que sur la prise en compte des âges de développement pour une réponse adaptée.

Le PsyEN intervient également sur la prévention des risques et porte une attention particulière à la non stigmatisation des élèves. En tant qu'interlocuteur des enfants, des adolescents, des familles et des équipes enseignantes, le PsyEN peut assurer le rôle de « relais » de la résilience.

Il était important de préciser également que les interventions du PsyEN sont à envisager différemment selon que l'événement traumatique a lieu en milieu scolaire ou hors milieu scolaire.

- **En milieu scolaire** : le candidat pouvait prendre comme exemple les situations de crise et les cellules d'écoute et souligner les spécificités de ces dernières puisqu'elles accompagnent dans un même temps des sujets et des collectifs en assurant la coordination avec les différents acteurs (document 3 en annexe).

- **Hors milieu scolaire** : à propos d'évènements traumatiques ayant eu lieu en dehors de l'école, la question du repérage des signes de souffrance psychologique se pose. Il relève de l'expertise du PsyEN (qui pourra accompagner l'élève et sa famille et/ou les orienter vers d'autres professionnels) mais aussi de l'ensemble de la communauté éducative. L'enfant se confiant d'abord aux adultes familiers, la formation des enseignants devra être questionnée ainsi que la démarche permettant de créer une alliance avec les familles.

Le cas clinique présenté dans le document 4 s'inscrit dans le second paradigme (traumatisme hors milieu scolaire). Le jury a apprécié que le candidat sache établir des liens avec les enjeux des politiques éducatives sur ces sujets et souligne les partenariats internes et externes à l'Éducation nationale à mettre en œuvre pour apporter des réponses pertinentes dans cette situation.

Barème d'évaluation - Note sur 100 rapportée ensuite à une note sur 20

Qualité formelle de la copie (Orthographe, Ponctuation, Grammaire, Expression, Lisibilité fonctionnelle) **10 points**

Structuration de la pensée et méthodologie : 20 points

- Propos introductif général problématisé
- Construction en différentes parties pour chacune des questions
- Organisation, équilibre et transitions entre les parties
- Qualité de l'information, des analyses et de l'argumentation
- Contextualisation => **De 0 à 4 points par critère**

Question 1 : 20 points

Questions 2 : 20 points

Question 3 : 30 points

5) Bilan des épreuves d'admission

5.1) Bilan chiffré

Les différents éléments présentés dans les tableaux ci-dessous font apparaître notamment :

- des résultats en termes de notes obtenues assez constants de 2019 à 2021 au niveau des épreuves orales d'admission pour l'ensemble des candidats et plus encore pour les admis
- une hausse significative du taux de réussite entre 2019 et 2021 liée mécaniquement au moins grand nombre de candidats pour un nombre de places en légère hausse (de 23 à 37 % pour les deux spécialités confondues et encore plus nette en EDO de 19 à 38%).

Moyenne des candidats présents aux épreuves d'admission (sur 20)

Session 2021

Concours	Lbl Spe	Code épreuve	Libl Matière sans option	Moy	Max	Min	Écartype
PSE	PSYEN EDCOSP	203	ANALYSE D'UNE PROBLEMATIQUE	13,84	20,00	8,00	2,96
		204	ETUDE D'UNE SITUATION	13,19	20,00	4,00	3,62
	Total PSYEN EDCOSP			13,52	20,00	4,00	3,32
	PSYEN EDA	203	ANALYSE D'UNE PROBLEMATIQUE	13,63	20,00	4,00	3,11
		204	ETUDE D'UNE SITUATION	13,63	20,00	7,00	3,11
	Total PSYEN EDA			13,63	20,00	4,00	3,11
Total général				13,59	20,00	4,00	3,18

Session 2020

Lbl Spe	Code Concours	Code épreu	Libl Matière sans option	Moyenne	Max	Min	Écartype
PSYEN EDA	PSE0011X	203	ANALYSE D'UNE PROBLEMATIQUE	13,57	20,00	7,00	3,15
		204	ETUDE D'UNE SITUATION	13,62	19,20	7,00	3,07
	Total PSE0011X			13,60	20,00	7,00	3,11
PSYEN EDCOSP	PSE0012X	203	ANALYSE D'UNE PROBLEMATIQUE	13,34	20,00	6,50	3,39
		204	ETUDE D'UNE SITUATION	13,60	20,00	6,40	3,50
	Total PSE0012X			13,47	20,00	6,40	3,44
Total général				13,55	20,00	6,40	3,22

Session 2019

Lbl Spe	Code Concours	Code épreuve	Libl Matière sans option	Moyenne	Max	Min	Écartype
PSYEN EDA	PSE0011X	203	ANALYSE D'UNE PROBLEMATIQUE	12,84	20,00	4,20	4,02
		204	ETUDE D'UNE SITUATION	12,86	20,00	5,00	3,67
	Total PSE0011X			12,85	20,00	4,20	3,85
PSYEN EDCOSP	PSE0012X	203	ANALYSE D'UNE PROBLEMATIQUE	13,42	20,00	5,50	2,96
		204	ETUDE D'UNE SITUATION	13,65	20,00	4,40	3,94
	Total PSE0012X			13,54	20,00	4,40	3,48
Total général				13,09	20,00	4,20	3,74

Moyenne des candidats admis (sur 20)

Session 2021

Concours	Lbl Spe	Code épreuve	Libl Matière sans option	Moy	Max	Min	Écartype
PSE	PSYEN EDCOSP	203	ANALYSE D'UNE PROBLEMATIQUE	15,46	20,00	10,00	2,34
		204	ETUDE D'UNE SITUATION	15,40	20,00	10,00	2,58
	Total PSYEN EDCOSP			15,43	20,00	10,00	2,45
	PSYEN EDA	203	ANALYSE D'UNE PROBLEMATIQUE	15,43	20,00	10,00	2,31
		204	ETUDE D'UNE SITUATION	15,55	20,00	10,00	2,29
Total PSYEN EDA			15,49	20,00	10,00	2,30	
Total général				15,47	20,00	10,00	2,35

Session 2020

Lbl Spe	Code Concours	Code épreuve	Libl Matière sans option	Moyenne	Max	Min	Écartype
PSYEN EDA	PSE0011X	203	ANALYSE D'UNE PROBLEMATIQUE	15,27	20,00	9,00	2,59
		204	ETUDE D'UNE SITUATION	15,22	19,20	9,00	2,37
	Total PSE0011X			15,24	20,00	9,00	2,48
PSYEN EDCOSP	PSE0012X	203	ANALYSE D'UNE PROBLEMATIQUE	15,40	20,00	7,00	2,67
		204	ETUDE D'UNE SITUATION	15,53	20,00	9,60	2,79
	Total PSE0012X			15,46	20,00	7,00	2,72
Total général				15,32	20,00	7,00	2,56

Session 2019

Lbl Spe	Code Concours	Code épreuve	Libl Matière sans option	Moyenne	Max	Min	Écartype
PSYEN EDA	PSE0011X	203	ANALYSE D'UNE PROBLEMATIQUE	15,59	20,00	9,00	2,67
		204	ETUDE D'UNE SITUATION	15,38	20,00	7,00	2,68
	Total PSE0011X			15,48	20,00	7,00	2,67
PSYEN EDCOSP	PSE0012X	203	ANALYSE D'UNE PROBLEMATIQUE	15,32	20,00	11,40	1,92
		204	ETUDE D'UNE SITUATION	16,05	20,00	8,00	2,90
	Total PSE0012X			15,68	20,00	8,00	2,48
Total général				15,55	20,00	7,00	2,60

Nombre d'inscrits – de présents – d'admissibles – d'admis

Session 2021

Lbc Spe	Nombre d'inscrits	Nombre de présents à l'admissibilité	% Participation	Nombre d'admissibles	Nombre de présents à l'admission	% Participation aux oraux	Nombre d'admis	Taux de réussite réel
PSYEN EDA	576	292	51%	212	195	92%	110	38%
PSYEN EDCOSP	359	162	45%	112	104	93%	60	37%
	935	454	48%	324	299	92%	170	37%

Session 2020

Lbc Spe	Inscrits	Présents à l'admissibilité	% Participation	Nombre d'admissibles	Nombre de présents à l'admission	% Participation Oraux	Nombre d'admis	% réussite réel
PSYEN EDA	702	290	41%	208	184	88%	105	36%
PSYEN EDCOSP	489	198	40%	111	96	86%	55	28%
Total	1 191	488	41%	319	280	87%	160	32%

Session 2019

Lbc Spe	Inscrits	Présents à l'admissibilité	% Participation	Nombre d'admissibles	Présents à l'admission	% de présents admission	Nombre d'admis	% réussite réel
PSYEN EDA	842	379	45%	230	216	94%	105	28%
PSYEN EDCOSP	701	295	42%	123	113	92%	55	19%
Total	1 543	674	44%	353	329	93%	160	23%

5.2) Analyse du jury concernant les épreuves d'admission

Lors de la session 2021, les contraintes liées à la situation sanitaire ont pu être mieux anticipées qu'en 2020. Le jury, la direction du lycée, les services du rectorat et les appariteurs se sont efforcés d'offrir aux candidats un climat sécurisant et serein aussi bien pour la passation des épreuves que pour leur accueil dès leur arrivée au lycée. Le protocole sanitaire a été mis en œuvre dans d'excellentes conditions grâce une organisation au cordeau, à la vigilance et au sens de la responsabilité de tous.

Les candidats éloignés géographiquement et les femmes enceintes ont pu bénéficier d'entretiens en visioconférence qui se sont déroulés de façon identique à ceux organisés en présentiel. Ils ont été accueillis dans le rectorat ou vice-rectorat de leur lieu de résidence ou au sein d'un lycée français pour ceux qui se trouvaient à l'étranger et placés dans les mêmes conditions de préparation et de passation. Les membres du jury se sont montrés attentifs à la qualité de la communication (audio et visio). Une présence de personnes qualifiées pour intervenir en cas de problèmes techniques a été assurée auprès des membres du jury et des candidats. En cas de connexion difficile, d'entretien entrecoupé, le jury a ajusté le temps afin de ne pas réduire la durée de l'épreuve. Le jury recommande aux candidats qui seraient amenés à passer les épreuves orales en visioconférence de s'essayer à cet exercice voire de s'entraîner en amont du concours afin de ne pas découvrir ces conditions de communication pendant l'épreuve.

Les épreuves orales permettent d'apprécier le positionnement professionnel des candidats au sein d'une institution, en tenant compte du fait qu'ils ne disposent souvent -dans le cadre du concours externe- que d'une expérience limitée du contexte de l'Éducation nationale. Plus qu'une connaissance fine des instances et procédures, le jury prend en compte la capacité du candidat à conduire des raisonnements qui intègrent la dimension institutionnelle dans les situations proposées.

Ces deux épreuves sont complémentaires. L'étude d'une situation est l'occasion pour le jury de considérer l'aptitude du candidat à dialoguer, proposer des réponses argumentées et de manifester un recul critique. L'épreuve consacrée à l'analyse d'une problématique permet d'apprécier les capacités du candidat à s'impliquer et à s'engager dans les fonctions de PsyEN dans le cadre de la spécialité choisie (EDA ou EDO) et, en particulier, à identifier une question éducative contextualisée, la problématiser et proposer des réponses appropriées.

En matière de présentation générale, si le jury a accepté que certains candidats, à leur demande, puissent soutenir leur exposé initial debout, il était malgré tout préférable que ceux-ci s'assoient pour l'entretien afin d'éviter un rapport dissymétrique. En outre, une fois le protocole appliqué et respecté, il convient de rappeler que la tension éventuelle liée à une épreuve orale ne dispense pas les candidats de l'observation des règles usuelles de courtoisie, depuis l'entrée jusqu'à la sortie de la pièce. Le jury souligne la nécessité d'une tenue correcte aussi bien au niveau de l'attitude générale, du registre de langue que de la tenue vestimentaire pendant les entretiens. Le candidat doit être attentif à la bonne gestion du temps dans sa présentation.

La compréhension du cadre professionnel et l'appropriation des concepts constituent des points d'attention : ainsi il ne suffit pas de citer « l'école inclusive » mais encore d'en évoquer les évolutions significatives (de l'intégration à l'inclusion par exemple).

Les épreuves orales permettent de repérer et valoriser la faculté d'écoute et d'empathie du candidat par rapport à une situation, ainsi que son aptitude à douter, à chercher plus qu'à trouver de façon immédiate une solution. L'implication, la motivation du candidat facilitent les échanges avec le jury qui s'assure également des dispositions du candidat à travailler en partenariat.

Le principe de laïcité doit être connu des candidats et ne pas s'arrêter à la question du voile. Certains candidats font preuve d'hésitation, voire de rigidité, au sujet de certaines questions sociales vives sans doute à défaut d'une réflexion préalable sur l'accueil et l'accompagnement des publics différents et de tous les publics.

Concernant les présentations et exposés, la qualité de l'expression du candidat, la capacité à argumenter et défendre des convictions tout en se détachant de ses notes est appréciée. Une conclusion à la fin de la présentation liminaire lui permettra de terminer son propos en prenant de la hauteur et en ouvrant sa réflexion. Une vigilance particulière est attendue pour ce qui est de la maîtrise des acronymes, garante d'une connaissance fine des dispositifs et des structures propres à l'Education nationale. Le jury s'étonne toujours de constater que certains candidats utilisent des sigles dont ils ne connaissent pas la définition (ex. ULIS, CAMSP, SEGPA...).

5.3) Conseils aux candidats

Lors des épreuves orales, aussi bien dans la partie présentation que dans les échanges, le jury cherche à appréhender le mode de fonctionnement professionnel du candidat. L'authenticité et l'honnêteté seront donc de mise, en toute circonstance. Le jury apprécie également que le candidat sache se détacher de ses notes pour interagir et s'ouvrir aux questions.

Le jury recommande aux candidats de préparer l'épreuve en amont en consultant les rapports de jury des années précédentes pour connaître explicitement les attendus. Il leur conseille également vivement de visiter des établissements et services socio-médicaux, voire de solliciter un entretien avec un psychologue de l'éducation nationale en poste, des membres d'un RASED, un directeur de CIO et/ ou un inspecteur, afin de mieux appréhender le métier et de se familiariser avec la culture du système éducatif et de ses professionnels. Le candidat peut s'investir plus encore dans la préparation du concours en sollicitant un stage auprès de ces organismes ce qui lui permettra de se projeter dans ses futures missions comme membre d'un collectif.

Il est important que le candidat mesure qu'en tant que PsyEN, il devra assumer des responsabilités de conseil et d'expertise dans le cadre de politiques académiques et nationales, et qu'il sera partie prenante d'une équipe avec laquelle il travaillera en étroite collaboration, aussi bien au sein des unités d'enseignement qu'avec des partenaires extérieurs. Le jury valorise la prestation d'un candidat qui est force de proposition en montrant qu'il a la volonté de comprendre les enjeux du système éducatif et d'agir en son sein en contribuant à son amélioration continue.

Conseils spécifiques sur la forme

En début d'entretien, le candidat pourra proposer une courte présentation de lui-même, en quelques mots, pour résumer son parcours, son histoire, sa formation ainsi que ses expériences professionnelles, afin que le jury apprenne à le connaître et sache à qui il fait face. Ensuite, il procèdera à un rappel du contexte du cas à traiter ainsi qu'une introduction synthétique avant d'entrer dans le vif du sujet.

D'une manière générale, le candidat doit s'assurer de proposer un discours organisé, allant du général au particulier, en priorisant ses idées et en explicitant la problématique à laquelle il s'attachera à répondre. Rigueur, structure et cohérence sont recommandées, ainsi qu'une expression claire et fluide à l'oral. La paraphrase, les listes de missions, d'actions envisagées ou de dispositifs présentés sont à bannir. Le jury appréciera que le candidat prenne le temps de proposer une réelle réflexion construite dans un ensemble cohérent : utiliser les questions comme un prétexte pour rebondir puis élargir et problématiser sa pensée est la bonne stratégie à adopter.

En tant que futur psychologue de l'Éducation nationale, le candidat devra faire preuve d'une posture professionnelle, confiante sans arrogance, évitant soigneusement comportements inadéquats et familiarités. Il s'efforcera d'être dynamique et de donner vie à son exposé en étant aussi naturel que possible malgré le stress généré par la situation d'évaluation orale. La gestion des émotions fait partie des compétences du PsyEN, en faire la démonstration lors de l'entretien sera donc remarqué. De même, la capacité à faire preuve à la fois de fermeté mais aussi de flexibilité et de pragmatisme dans le traitement de situations complexes correspond à la capacité attendue d'un psychologue de l'éducation nationale de conjuguer exigence, bienveillance et ouverture d'esprit. Enfin, démontrer sa capacité à interagir avec diplomatie et à être convaincant tout en subtilité est de bon augure pour les missions qui attendent les futurs lauréats du concours.

Le jury recommande au candidat d'éviter l'usage intempestif d'abréviations ou d'acronymes, surtout sans s'assurer de les expliciter au préalable ; son futur public lorsqu'il sera PsyEN ne maîtrisera pas nécessairement cette terminologie spécifique, ou la connaîtra mal. Par ailleurs, la bonne gestion du temps permettra au candidat de traiter toutes les questions dans le temps imparti, il peut donc prévoir une montre afin de garantir une distribution du temps équitable entre les différentes parties. Enfin, une conclusion en ouverture lui permettra de terminer son propos en prenant de la hauteur et en ouvrant sa réflexion.

D'une manière générale, il est apprécié que le candidat mette en avant sa personnalité, sa spécificité, en osant être lui-même.

Conseils spécifiques sur le fond

Le jury recommande de lire les consignes et les documents avec attention afin de ne pas se précipiter vers une réponse prématurée avant d'avoir cerné la demande. Le candidat doit veiller à éviter les confusions, les hors-sujets ou le traitement trop partiel de la question ; chaque élément de la consigne peut apporter une indication qui permet d'éclairer ou de nuancer une hypothèse

Afin de fonder sa réflexion sur des bases robustes, le candidat s'assurera de proposer des définitions précises et exhaustives pour chaque concept-clé mentionné, et d'employer du vocabulaire riche et une terminologie spécifique. Il doit veiller à ne pas employer de vocabulaire stigmatisant (« l'élève intègre une classe *normale* »), le jury y est attentif.

Quelle que soit l'épreuve, le jury conseille au candidat de contextualiser ses idées en mobilisant des références théoriques pertinentes, et en les illustrant par le biais d'exemples. Il devra faire état de ces connaissances théoriques à bon escient dans le but d'asseoir sa démonstration. Une connaissance solide du système éducatif et son fonctionnement sera la bienvenue, ainsi que celle des spécificités de l'intervention du PsyEN dans ce cadre. Des connaissances institutionnelles, scientifiques, psychologiques et législatives (lois, décrets, circulaires, textes officiels) permettront au candidat d'aborder la thématique choisie en proposant des solutions de mises en œuvre de politiques éducatives à la fois originales et réellement applicables. La compréhension des enjeux du métier de PsyEN, de l'école inclusive, des procédures d'orientation, des différents parcours de scolarisation, des étapes de développement d'un enfant constituera un atout supplémentaire pour la réussite de l'épreuve. Le candidat doit être informé des évolutions des politiques éducatives et des textes réglementaires en actualisant de façon permanente ses connaissances dans ce domaine.

Pour autant, il ne s'agit pas de s'enfermer dans une approche théorique. Disposer d'une bonne connaissance des procédures (d'orientation, d'affectation ...), des dispositifs et des outils de travail du PsyEN et savoir les mobiliser selon les situations et les contextes sera un atout. Le candidat ne doit pas oublier qu'un PsyEN est d'abord au service de l'élève : il devra être en capacité de proposer des solutions en termes pédagogiques et éducatifs en étant bienveillant et empathique, mais également curieux et tolérant, sans pour autant tomber dans une prise en charge thérapeutique qui ne relève pas des missions d'un PsyEN.

Le candidat doit connaître les valeurs du service public. Le jury appréciera qu'il manifeste la volonté d'incarner la fonction de PsyEN en portant ces valeurs, notamment au travers de positions fermes lorsque la situation l'exige. Il devra prendre de la hauteur dans la manière d'appréhender une situation, éviter de l'analyser par le prisme d'une seule sphère (la sphère familiale, par exemple) au détriment des autres (environnementale, scolaire...). et se souvenir que chaque cas est unique tout en évitant la médicalisation systématique des analyses.

5.4) Les sujets

5.4.1) Première épreuve d'admission : analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du PsyEN

Pour cette épreuve, une question est déterminée par le jury à partir du dossier remis par le candidat. Des exemples se trouvent en annexe.

Éléments non exhaustifs d'évaluation

L'épreuve permet au jury d'apprécier la démarche de réflexion et d'analyse du candidat et son aptitude au dialogue et au recul critique. Le jury évalue en outre la capacité du candidat à se mettre en situation dans la diversité des conditions d'exercice du métier, à prendre la mesure du contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions (classe, vie scolaire, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société...) et les valeurs qui le fondent, dont celles de la République.

Le candidat doit préparer en amont un dossier dactylographié de dix pages au plus – éventuelles annexes incluses -, sur une thématique qu'il sélectionne dans une liste déterminée. Ce dossier, qui porte sur une situation professionnelle, le conduit à mettre en perspective le sujet choisi avec son parcours personnel, une expérience professionnelle ou un stage effectué. Il est transmis au jury par voie électronique un mois avant le début des épreuves d'admission.

C'est à partir de ce dossier que les membres du jury élaborent une question portant ou prolongeant la thématique développée par le candidat et qui lui est remise à son arrivée dans la salle de préparation. Selon le contenu du dossier, elle peut, par exemple, appeler un élargissement permettant la mise en perspective d'une situation décrite dans le dossier ou un approfondissement d'un point particulier.

Le candidat dispose de 45 minutes pour préparer son exposé.

L'épreuve orale se décompose en deux temps distincts : un temps de présentation et d'exposé du candidat de 15 minutes en réponse à la question proposée par le jury suivi d'un entretien approfondi de 30 minutes. Il est bien précisé que le dossier n'est pas soumis à évaluation et que seul l'exposé élaboré à partir de la question posée et l'entretien sont pris en compte dans la notation.

L'exposé doit amener le candidat à émettre des hypothèses, investiguer une ou plusieurs pistes d'analyse et dégager la contribution spécifique du PsyEN par rapport à la thématique abordée.

Le jury apprécie l'aptitude du candidat à argumenter et à soutenir les propositions qu'il formule, et son aptitude à mobiliser des éléments relevant de la recherche à des fins professionnelles. L'exercice vise en outre à évaluer la connaissance que le candidat possède des missions des acteurs de l'école, de l'établissement en général et du PsyEN en particulier.

Il n'est bien entendu pas attendu du candidat qu'il s'appuie sur une expérience approfondie des fonctions du PsyEN, mais qu'il soit en mesure par ses réponses aux questions de développer une analyse distanciée de la situation présentée, de faire la preuve de sa motivation à se projeter dans ces missions, à adopter avec souplesse la

posture attendue d'un personnel d'éducation du service public. L'épreuve permet plus spécifiquement d'appréhender sa capacité à identifier une question éducative en contexte afin de lui apporter des réponses pertinentes et réalistes en lien avec des apports théoriques.

Un dossier problématisé, dépassant la seule description du ou des dispositifs observés, appuyé sur des connaissances solides constitue un atout certain pour la réussite à cette épreuve. Ce travail préalable permet au candidat d'approfondir sa réflexion pour préparer dans un délai court une réponse à la question qui interroge un point précis du dossier et/ou l'invite à aborder le sujet traité sous un angle spécifique.

Les membres du jury auxquels le candidat s'adresse ont pris connaissance avec attention du dossier, ils ont rédigé la question qui a été communiquée au candidat en début de préparation. En conséquence, le candidat doit éviter de présenter son parcours et/ou de se livrer à une simple redite de son dossier et s'attacher plutôt à répondre à la question posée, en l'étayant sur des connaissances, et en témoignant d'une prise de recul par rapport à la situation présentée.

Lors de l'exposé et de l'entretien, le jury apprécie que le candidat élargisse la réflexion en proposant une analyse critique de la situation et de son contexte, en mobilisant les contenus scientifiques apportant un éclairage utile pour répondre à la question précisément.

Le jury recommande d'éviter les catalogues d'actions au profit d'une posture réflexive en lien avec les politiques éducatives (penser la posture professionnelle du PsyEN). Il rappelle au candidat que tout élément abordé au cours de sa présentation peut faire l'objet d'une demande d'approfondissement de la part du jury. Il est préférable de mentionner quelques concepts que l'on peut développer plutôt que d'essayer de lister un maximum de connaissances que l'on ne maîtrise pas.

En résumé, en amont pour la rédaction du dossier, s'appuyer sur une étude de cas permet d'approfondir l'analyse et la réflexion. En ce qui concerne l'exposé, proposer un plan qui articule les différents aspects évite l'effet « catalogue ou liste » ; lors de l'entretien s'engager dans les cas concrets proposés par le jury en élargissant le propos contribue à définir le rôle du PsyEn de façon réaliste.

Le temps imparti à l'exposé doit être bien calibré grâce à des entraînements préalables, car il ne peut en aucun cas être dépassé. En revanche, proposer une prestation trop courte peut laisser le jury sur sa faim. L'idéal est de tirer profit du temps disponible.

L'exploitation du dossier par le candidat pour traiter le sujet en l'articulant avec ses connaissances permet également d'en confirmer l'authenticité et/ou l'actualisation.

Des exemples de sujets sur lesquels les candidats ont composé figurent en annexe de ce rapport.

Barème d'évaluation	
(Note sur 100 rapportée ensuite à une note sur 20)	
Evaluation de l'exposé, dans son organisation, sa forme	... / 40
Evaluation de l'exposé dans son contenu	... / 60

5.4.2) Deuxième épreuve d'admission : étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du PsyEN

Éléments non exhaustifs d'évaluation et barème

À partir d'une situation individuelle requérant l'intervention d'un psychologue de l'Éducation nationale, il est attendu des candidats qu'ils exposent au jury leur analyse et leur réflexion personnelles concernant les modalités d'action susceptibles d'être mises en œuvre pour apporter une réponse à la question posée. La situation individuelle comporte des questions les conduisant à raisonner par hypothèses et scénarios.

Cette épreuve permet notamment au jury d'évaluer chez les candidats leur aptitude au dialogue, à proposer des réponses en les argumentant et en s'appuyant sur des connaissances ainsi que leurs compétences en matière de recul critique. Elle est en outre l'occasion de repérer leur capacité à appréhender de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice de la spécialité et de son contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions.

L'interrogation se décompose en deux temps distincts : un temps de présentation et d'exposé du candidat de 20 minutes en réponse à la question posée par le jury suivi d'un entretien approfondi de 40 minutes.

Lors de l'exposé, le jury apprécie que les candidats proposent clairement une problématique et présentent une réflexion structurée s'appuyant sur un plan annoncé en introduction, élargissant le propos en conclusion, inscrivant ainsi le sujet dans un cadre systémique. Il valorise également l'utilisation des documents et des références de façon pertinente pour donner de la consistance à leur présentation.

Le jury lance l'entretien à partir de l'exposé du candidat de façon à aborder des situations professionnelles diversifiées. Il s'agit de prendre de la hauteur par rapport à la situation à analyser, en la confrontant à d'autres, ce qui permet d'évaluer les facultés d'adaptation des candidats et leur aptitude à se projeter dans la fonction. Le jury conjugue souvent questions précises et questions plus ouvertes. Dans ce dernier cas, le candidat, par rapport à des situations complexes de terrain, voire des dilemmes, est évalué à l'aune de sa capacité à se positionner non seulement en tant que professionnel de la psychologie, mais aussi en qualité de fonctionnaire garant de la continuité, de l'efficacité et des valeurs du service public d'éducation.

S'agissant de la spécialité « éducation, développement et apprentissages », l'épreuve a vocation à vérifier si le candidat est en capacité d'analyser et de comprendre une situation, un travail en équipe au sein d'un cycle, d'un RASED, d'une équipe pluri-professionnelle. La notion de « continuité éducative » (liens entre cycles d'enseignement, avec les différents lieux de vie de l'enfant, avec les partenaires...) doit être comprise par le candidat. Par ailleurs, l'objectif de l'épreuve est de déceler ses aptitudes dans la conduite d'actions de prévention et de remédiation individuelles ou collectives et d'accompagnement à la mise en place d'actions propices à favoriser un climat scolaire bienveillant dans les écoles.

S'agissant de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle », l'épreuve a vocation à vérifier si le candidat est en capacité de relier

la spécificité de la période de l'adolescence, dans ses aspects singuliers et son inscription sociale avec l'engagement scolaire de l'élève et la nécessité d'élaborer d'un projet d'orientation et de construction d'un parcours de formation qualifiant, débouchant sur une insertion professionnelle. Pour ce faire, la compréhension du candidat des attentes et des contraintes du monde économique et professionnel, sa connaissance des problématiques du monde du travail et du marché de l'emploi, des différentes filières et modalités de formation doit être recherchée. De même, sa sensibilité aux questions de bienveillance et de climat scolaire, son appréhension des questions d'accompagnement des parcours des adolescents et des jeunes adultes et de contribution à la réussite scolaire et universitaire sont sondées.

L'aptitude au dialogue est valorisée d'autant plus qu'elle s'accompagne d'une bonne maîtrise de la langue, de clarté dans le propos, d'écoute lors du temps d'échange avec le jury. Les attendus quant à la posture professionnelle et la loyauté sont éprouvés lors de l'entretien.

Les candidats capables de proposer des pistes d'adaptations pédagogiques pour les enseignants ont retenu l'attention du jury et ce, d'autant plus, lorsqu'ils ont su mobiliser des références théoriques et des recherches scientifiques pouvant étayer leurs propos

L'usage des bilans psychologiques constitue un point d'appui important pour la pratique du PsyEN. La méconnaissance de leur fonctionnement et le manque de précision quant à l'interprétation de données chiffrées relevant d'une approche statistique et critériée pénalisent certains candidats, parfois déroutés quand il s'agit d'expliquer simplement à quoi renvoie un écart-type ou un rang percentile. La connaissance de la pluralité des batteries de tests psychométriques à disposition est impérative de même qu'une connaissance des épreuves projectives, qu'elles soient narratives (**Children's Aperception Test**, **Thematic Aperception Test**, **Patte Noire**...) ou graphiques (dessins de personnage, de la famille, D10 etc.). Le jury souligne que la lecture d'ouvrages théoriques sur l'analyse des tests, même en lien avec des études de cas, ne peut remplacer l'expérience de la conduite de ceux-ci (stages etc.).

Le jury attend du PsyEN un éclairage fondé sur le croisement de données objectives et subjectives (Par exemple la capacité à inférer un indice de maturité graphique à partir d'un dessin du bonhomme...).

Les candidats sont souvent bien préparés à cette épreuve, et le jury les en félicite, il attire cependant leur attention sur le risque de standardisation de leur propos.

En outre, un entraînement plus solide à l'exposé pourrait permettre à certains candidats de mettre à profit l'ensemble des vingt minutes dévolues et à ne pas s'arrêter trop précocement. Un débit de parole adapté, ni trop lent, ni trop rapide, permet au jury de suivre au plus près le cheminement réflexif des candidats ; ces derniers peuvent d'ailleurs s'autoriser de petites pauses entre les parties pour respirer et marquer une transition !

Le jury recommande de privilégier des réponses simples et concrètes, d'adopter un positionnement clair face aux situations proposées, voire d'exprimer un avis personnel en l'étayant. Les candidat(e)s ne doivent pas hésiter à s'engager personnellement : il existe rarement une bonne ou une mauvaise réponse, les jurys sont surtout attentifs à la cohérence des argumentations et aux convictions éducatives exprimées.

Il est particulièrement utile pour se préparer à cette épreuve de s'entraîner à se projeter dans des situations professionnelles et pratiques sans rester dans une vision « idéalisée » de la fonction.

Les visites de tout type d'écoles et d'établissements scolaires, les échanges avec leurs personnels pour se construire une culture professionnelle diversifiée contribuent également à une préparation efficace. Ce conseil s'adresse aussi aux candidats ayant déjà une expérience dans le milieu scolaire afin qu'ils ne se limitent pas à la simple connaissance de ceux qu'ils ont fréquentés et qu'ils tendent parfois à modéliser et à considérer comme étant le reflet d'une situation générale.

Barème d'évaluation	
(Note sur 100 rapportée ensuite à une note sur 20)	
Evaluation de l'exposé, dans son organisation, sa forme	... / 20
Evaluation de l'exposé dans son contenu	... / 50
Interrogation sur le sujet de l'exposé et, d'une manière plus générale, sur les compétences requises d'un-e PsyEN	... /30

Annexes

Documents joints Epreuve écrite 2 : Etude de dossier portant sur les politiques éducatives – Ecole et résilience.

Document 1 : Extrait de « L'école peut-elle être facteur de résilience ? »

Marie Anaut *revue du CAIRN N°2006/3 n°63*

Il est habituel et nécessaire de se pencher sur ce qui fait problème dans le développement des enfants et leurs rapports aux apprentissages. Mais il est important aussi de tenter de comprendre les processus à l'œuvre lorsque, parfois contre toute attente, les enfants réussissent leur scolarité malgré les conditions difficiles qu'ils vivent ou ont vécues dans leur environnement familial et social. En effet, la connaissance du cheminement de ces élèves atypiques qui s'adaptent malgré un contexte d'adversité peut permettre de mieux cerner les variables sur lesquelles des interventions d'aide pourraient être possibles pour d'autres enfants en difficulté.

Depuis longtemps, on peut observer que bien des enfants se développent grâce ou à travers l'investissement de la scolarité, malgré des conditions de vie aversives (Rochex,1999). Qu'il s'agisse de carences affectives graves dans le contexte familial, de maltraitements physiques et/ou psychologiques, voire d'abus ; ou bien dans le contexte social, de trajectoires de vie délétères, marquées par les guerres, les génocides et les traumatismes de diverses origines.

On peut donc s'interroger sur les processus mis en jeu dans le cadre de l'institution scolaire qui semblent participer à la protection des enfants. On peut tenter de comprendre ce phénomène à partir de l'analyse des interactions relationnelles et du croisement entre les facteurs de risque et les facteurs de protection. Nous verrons dans quelle mesure le paradigme de la résilience, dans ses développements actuels, peut participer à la compréhension et à l'éclairage de ces situations singulières. Nous interrogerons plus particulièrement le rôle du contexte scolaire et celui des enseignants dans l'accompagnement de la résilience à l'école.

Si l'entrée à l'école peut parfois être vécue comme une expérience traumatique par certains enfants, notamment pour les enfants surprotégés par leur famille, en d'autres occasions, elle peut représenter un soulagement et une planche de salut pour un enfant carencé ou maltraité. Certes, ces enfants peuvent quelquefois connaître une maltraitance redoublée dans le système scolaire, se traduisant par exemple par le rejet des autres élèves, l'incompréhension des adultes, des punitions, voire des humiliations. Mais combien d'enfants, malgré des conditions de vie marquées par d'extrêmes difficultés d'ordre familial (carences affectives familiales, maltraitements physiques et psychiques, abus, traumatismes...), vont trouver un refuge salvateur dans le contexte scolaire ?

[...]

Promouvoir la résilience à l'école ? La résilience résulte de la confrontation de trois domaines : les éléments d'ordre interne au sujet (particularités singulières, capacités, personnalité, modalités défensives...) ; les éléments d'ordre familial (contexte psychoaffectif, relations familiales, en termes de protection et de facteurs de risque...) ; les éléments issus de la péri-famille et du contexte socio-environnemental (appartenances communautaires, sociales, religieuses, idéologiques...). Lorsque des blessures sont occasionnées (carences graves et/ou traumatismes), chacun de ces domaines va contribuer, d'une façon plus ou moins importante ou efficace, à bâtir la trame du processus de résilience. Ainsi, des formes de résilience peuvent se mettre en place de manière spontanée en faisant fonctionner les rouages des contextes existants. Mais parfois l'un des domaines est moins opérant qu'un autre et pourrait bénéficier d'un accompagnement, voire d'une stimulation, par des actions ou des préparations visant à promouvoir la résilience chez l'individu en souffrance.

Dans ce contexte, le domaine scolaire est sans doute l'un des domaines d'une possible intervention visant à accompagner la résilience. Il s'avère plus aisé et souvent plus pertinent d'intervenir dans le cadre de la scolarité que de tenter de changer fondamentalement un contexte familial qui se dérobe aux interventions des professionnels (travailleurs sociaux, psychologues, etc.). Il faut effectivement reconnaître que la structure familiale est fréquemment complexe à appréhender et difficile à approcher.

Partant du principe que le contexte scolaire constitue une occasion d'expérimenter des compétences multiples qui favorisent la résilience des individus qui ont été blessés, certains chercheurs (Tousignant, 1998 ; Terrisse, 2002) ont initié des programmes d'accompagnement de la résilience à destination des enseignants, visant à développer les ressources et les compétences des élèves.

Document 2 : Extrait de « Traumatisme et résilience ». Boris Cyrulnik. Revue CAIRN « Rhizome » n°69-70

La définition de la résilience fait référence à la reprise d'un nouveau développement après un fracas traumatique. Cette définition est très simple et logique. La difficulté réside dans le fait de découvrir les facteurs de résilience. Nous sommes donc obligés de cesser de raisonner en termes dualistes et de causalité linéaire, comme nous l'avons appris à l'Université et avec la culture cartésienne. Nous devons nous entraîner ici à raisonner en termes systémiques. Nous parlerons donc d'un sujet blessé. Celui-ci doit nécessairement être blessé par définition, suite à un trauma physique, verbal ou social – tels que la guerre ou la précarité sociale –, pour que nous puissions parler de résilience. Une représentation verbale, telle que l'affirmation « Tu vas mourir », peut provoquer une modification du système cérébral. Toutefois, si nous laissons le sujet seul sans que celui-ci puisse élaborer son trauma, ou le travailler affectivement, psychologiquement, verbalement et socialement, alors nous le laissons prisonnier de son trauma, qui sera de plus être amené à évoluer. Nous l'inscrivons ainsi sur le tapis roulant du syndrome psycho traumatique. Si, à l'opposé, nous sécurisons la personne et nous l'aidons à faire un travail de représentation verbale après l'avoir sécurisée, nous ne modifions certes pas le trauma, mais nous en transformons sa représentation. Donc, la personne blessée reçoit le décès d'un proche, son expulsion, sa maladie, mais elle n'est pas prisonnière du passé, puisqu'elle peut modifier la connotation affective du trauma.

Rhizome : Quels vont être les facteurs essentiels de résilience ?

Boris Cyrulnik : Dans l'ordre d'apparition nécessaire, nous retrouvons le soutien, puis le sens. Le soutien fait que nous devons d'abord sécuriser un blessé pré verbalement. À ce sujet, la prise en charge des événements traumatiques, tels que des attentats ou des catastrophes naturelles, s'est beaucoup développée. De ce fait, il y aura de plus en plus de psycho traumatismes, mais nous saurons mieux déclencher un processus de résilience. Cependant, il a pu m'arriver d'être scandalisé, voire choqué en tant que praticien par le comportement de certains psychologues ou thérapeutes, aux formations variées, lors de ces événements. En effet, certains passaient parmi les blessés en disant : « Il faut parler tout de suite parce que sinon, vous allez transmettre le trauma et à la troisième génération, ça fera un psychotique. » Je trouve cela un peu absurde et criminel. En effet, certaines personnes traumatisées éprouvent le besoin de parler tout de suite, mais n'éprouvent pas forcément le besoin de parler de leur trauma. Elles éprouvent toutefois le besoin de parler, dans le sens où la parole a une fonction bien plus affective qu'informative. À titre d'exemple, parler à un bébé, c'est bien le sécuriser. Le premier temps est donc constitué par le soutien préverbal, soit le fait de proposer un café, de la présence et de tendre un carnet d'adresses en précisant : « Pour l'instant vous ne pouvez pas parler, vous serrez les dents parce que vous êtes traumatisé. Un jour vous aurez besoin de parler. Voilà un carnet d'adresses, choisissez. »

Dans ces situations, si les personnes veulent parler d'un match de foot, c'est important d'en parler. Ce qui est essentiel, c'est que les personnes aient le choix de parler comme de se taire, de serrer les dents et de ne pas parler de ça. Si nous forçons une personne à parler, le risque est que cela participe à rajouter une source verbale au traumatisme et, par conséquent, à l'aggraver. Parler ce n'est donc pas réciter le traumatisme. Il s'agit d'élaborer, soit d'ajouter une autre source verbale à la mémoire suite à la source verbale du trauma.

Document 3 : Fiche EDUSCOL « aide aux victimes »



Aide aux victimes d'événements potentiellement traumatiques

Apporter de l'aide aux victimes d'événements traumatiques: le rôle de l'école dans la politique d'ensemble menée par la délégation interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV).

La notion de victime de violence en milieu scolaire est large car elle peut toucher tout élève ayant subi ou ayant révélé dans l'enceinte de l'école ou de l'établissement, une atteinte à la personne pouvant prendre la forme de menaces, vols, violences verbales, agressions physiques, psychologiques ou à caractère sexuel (violences intra-familiales, notamment) mais également être liée aux conséquences d'un attentat ou d'un autre événement traumatique violent lié aux risques majeurs. La prise en charge concerne aussi tout adulte de la communauté scolaire.

Le cadre de la prise en charge doit renforcer, plus que jamais, la préparation à « l'imprévisible », selon les mots de Michèle Merli, présidente du Conseil national de la protection civile.

L'éducation nationale et ses partenaires institutionnels, ministères de la justice et de l'intérieur, collectivités territoriales et ses partenaires associatifs, ont uni leurs efforts, chacun dans le champ de ses compétences, pour assurer la protection de tous les membres de la communauté éducative. Par nature, la politique publique d'aide aux victimes est interministérielle et transversale.

Le séminaire national du 4 avril 2018

Le premier séminaire national "**Apporter de l'aide aux victimes d'événements traumatiques**" (programme) inscrit au plan national de formation (PNF) a eu lieu le 4 avril 2018 afin de sensibiliser l'ensemble des personnels à cette thématique déjà prise en charge aux différents niveaux territoriaux. La DIAV ne traite pas des questions ordre juridictionnel, conformément au principe d'indépendance de la justice.

L'instruction interministérielle du 10 novembre 2017 renforce la coordination des acteurs institutionnels et crée un centre national de ressources et de la résilience (CNRR).

1° Une cellule interministérielle à l'aide aux victimes (CIAV) est déclenchée par le Premier ministre, en cas d'attentat terroriste. Ce dispositif a été étendu pour les catastrophes climatiques avec l'ouragan Irma. Composée de tous les ministères, la CIAV permet d'éviter d'avoir une vision verticale de l'intervention. De plus, la prise en charge des victimes, qu'elles soient victimes de terrorisme ou d'infractions pénales, doit être pérenne (cf. Nice). En cas d'attentat à l'étranger, la

DIADV reste compétente, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères assurant le lien. Les dispositifs sont dimensionnés à l'importance de l'événement.

2° L'échelon local opérationnel est le département avec un **comité local d'aide aux victimes (CLAV) par département**, coprésidé par le préfet et le procureur de la République.

3° Afin de prendre en compte l'exposition de la population à tout type de violence et proposer une prise en charge adaptée à chaque individu touché (attentats, catastrophes naturelles, accidents collectifs, violences intra-familiales et autres infractions pénales), un **Centre national de ressources et de résilience (CNRR)** est créé.

En effet, améliorer la connaissance du psychotraumatisme permet de renforcer le caractère systémique de la prise en charge. Les violences subies, quelle que soit leur nature et origine ont des impacts durables sur la santé physique et psychique des individus (possible développement de comportements à risques, addictions, désocialisation, échec scolaire, pathologies somatiques, suicides...). On parle ainsi de "psychotraumatismes" ou de "troubles psychiques post-traumatiques" qui requiert sollicite tous les acteurs de la prise en charge, de façon globale, dans le champ de la santé mais aussi sur le plan sociétal. Le CNRR entend être un centre de recherches interdisciplinaires afin de fédérer les actions menées au national et à l'international (cartographie, animation de réseaux) sur ces domaines complexes (recensement, veille, impulsion, orientation). Adossé à un établissement hospitalier, sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), le CNRR n'est pas un centre de soins et repose sur la multidisciplinarité et l'interministérialité. Le CNRR sera en lien avec le psychiatre référent national de l'urgence médico-psychologique en charge de l'animation du réseau des CUMP.

Le CNRR proposera notamment :

- Des référentiels de pratiques inspirantes,
- Des référentiels de formation,
- Un site web.

Les cellules d'urgence médico-psychologique (CUMP)

Afin de prendre en charge les personnes dites impliquées (non blessées mais présentes), a été créée la première cellule d'urgence médico-psychologique dite CUMP, à la suite des attentats de 1995. Ce dispositif s'insère dans l'organisation nationale des zones de défense et sécurité (7 en métropole) avec une coordination régionale. Les missions de la CUMP sont de s'occuper des victimes ou témoins de traumatismes collectifs, ainsi que les victimes indirectes (endeuillées). La CUMP a aussi le rôle d'animation du réseau.

On parle de CUMP simple (sans moyen alloué) et de CUMP renforcée (en Ile-de-France, par ex.) avec mi-temps médecin et mi-temps paramédical pour une astreinte 24/24 toute l'année.

Un décret de 2013 précise que l'urgence médico-psychologique (UMP) est inscrite dans le code de la santé publique avec rattachement à l'ARS et intervenant toujours avec le SAMU qui déclenche la CUMP. La CUMP peut durer jusqu'à 1 mois après l'événement avec pour missions d'évaluer, trier, prendre en charge les sauveteurs et les soignants.

Le rôle de l'éducation nationale: anticiper, organiser, faciliter, maintenir la continuité pour un environnement rassurant.

La coordination des différents acteurs

Pour l'éducation nationale, il faut distinguer, parmi les situations, différents degrés de proximité. Dans les quartiers ou/et pour un public directement confrontés aux violences (proximité, médiatisation), la place des cellules d'écoute sera importante. Les recteurs et IADASEN, souvent en lien avec la cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) interviennent selon la gravité de la situation.

Document 4 : Étude de cas clinique : Romain C.

Romain est le quatrième enfant d'une fratrie de cinq. Alors qu'il est âgé de **5 ans** ½, le service d'action éducative qui suit la famille depuis plusieurs années fait un signalement. En effet, les parents ne parviennent pas à assumer leur rôle éducatif. Les enfants sont considérés comme étant livrés à eux-mêmes. De nombreux conflits éclatent dans le couple et il existe une grande violence au sein de la famille. Les grands-parents maternels et paternels ont longtemps secondé les parents, conscients de leurs difficultés, en prenant en charge leurs petits-enfants pendant des week-ends et des vacances. Le mois suivant le signalement, Isabelle, Romain et Gérald sont confiés aux services de l'ASE, ils intègrent un foyer. Un an et demi plus tard, Romain (il a alors **7 ans**) et son petit frère Gérald sont placés dans une même famille d'accueil.

À son arrivée, Romain manifeste une grande joie d'aller en famille d'accueil. C'est un petit garçon calme et souriant qui s'est rapidement adapté à ses nouvelles conditions de vie. Il a pu trouver auprès du couple d'accueil une sécurité et une stabilité. Romain présente un retard de langage et de parole. Dès le début du placement des difficultés scolaires sont constatées, Romain obtient des résultats faibles, il n'est pas motivé par le travail scolaire et il doute de ses capacités.

Les liens avec ses parents sont maintenus, mais comme ceux-ci se sont séparés et qu'ils n'offrent pas de garanties suffisantes pour accueillir Romain et Gérald à leurs domiciles, des visites mensuelles ont été organisées chez les grands-parents paternels et maternels. Romain parle peu de sa mère et les rares fois où il s'y autorise, ses propos sont négatifs. Ce n'est que deux ans après ce placement que Romain (**9 ans**) peut évoquer des souvenirs de carences importantes et la violence du père. Il est très marqué par l'alcoolisme de son père et il le craint encore.

Au sein de sa famille d'accueil, Romain a découvert une vie de famille agréable où il trouve de l'affection. Il a investi le couple d'accueil. Romain dit qu'il veut rester en famille d'accueil, et qu'il a peur de retourner chez ses parents.

À ses **10 ans**, Romain est en CM1 et ses difficultés d'apprentissage perdurent, son retard scolaire se creuse.

- Nous avons peu d'éléments d'anamnèse précédant le placement de Romain, néanmoins, nous pouvons affirmer qu'il a été victime de négligences graves et de maltraitance physique qui ont conduit à plusieurs placements. Romain ne présente pas de problème de santé grave et s'il rencontre des difficultés sur le plan scolaire, l'évaluation intellectuelle ne révèle pas de déficience intellectuelle.
- Malgré l'évolution de Romain au sein de sa famille d'accueil, il a continué à rencontrer des difficultés à l'école, que ce soit en termes de résultats, de concentration ou d'investissement. Il ne suit pas les apprentissages de son groupe d'âge.

Lorsque nous rencontrons Romain, il est âgé de 12 ans et se présente comme un garçon calme et réservé. Il est très coopératif et désireux de donner satisfaction. S'il répond aux questions, c'est toujours avec beaucoup de retenue, la verbalisation est laborieuse et il s'exprime souvent avec une voix peu audible. De son placement, Romain nous dit qu'il vit chez Monsieur et Madame P., que « ce sont des gens qui m'aident » et que pour lui « c'est mes vrais parents ». À l'évocation de ses parents, il est plus tendu et reste sur la défensive. Après plusieurs rencontres, il évoque spontanément des souvenirs traumatiques et des cauchemars. Il reste profondément marqué par la violence subie dans son jeune âge, à tel point qu'il se montre attentif à tout ce qui peut dégénérer en conflit et évite tout ce qui a trait à la violence. Sur le plan scolaire, Romain est entré en 6ème, mais dès le début de l'année, au vu de ses difficultés, une réorientation en 6ème SEGPA est envisagée.

Exemples de questions posées lors de l'épreuve « analyse de problématique » - Concours PsyEN option EDO

En tant que psychologue de l'Education Nationale, vous travaillez dans un Lycée Professionnel où vous observez chaque année un nombre important d'élèves qui abandonnent leurs études. Comment concevez-vous votre travail dans l'établissement pour lutter contre le décrochage scolaire ? Quelles actions ? Quels objectifs ? Avec quels acteurs ?

Quelle place peut jouer le psychologue de l'Education Nationale dans l'accompagnement des élèves à besoin éducatifs particuliers ?

Comment le psychologue de l'Education nationale peut-il contribuer à la réussite scolaire des adolescents, à leurs adaptations aux différents cycles d'enseignement ainsi qu'à l'élaboration de leur projet personnel et professionnel ?

Comment le psychologue de l'Education Nationale peut-il/elle travailler avec l'équipe éducative sur le parcours avenir afin d'accompagner les élèves dans leur projet d'orientation ? Quel est l'intérêt de cette collaboration ?

Comment, en tant que Psychologue de l'Education Nationale, pouvez-vous favoriser les bonnes relations entre les familles et l'Ecole ? En quoi la mobilisation des familles est-elle importante ?

Quelle collaboration le/la psychologue de l'Education Nationale peut-il/elle développer pour agir sur les trois champs de la lutte contre le décrochage scolaire (prévention, intervention, remédiation) ?

Quel rôle et quelle place le/la psychologue de l'Education Nationale peut-il/elle avoir dans le traitement de situations scolaires difficiles (harcèlement, violence, évènements traumatiques...) ? Quelles actions pourra-t-il/elle mener ?

Comment le/la psychologue de l'Education Nationale peut-il/elle contribuer à lutter contre les déterminismes sociaux, sexués et œuvrer dans le sens de l'égalité des chances ? Quels leviers d'actions ? Avec quels acteurs ?

Comment le /la psychologue de l'Education Nationale peut-il/elle travailler avec l'équipe éducative sur le parcours avenir afin d'accompagner les élèves dans une orientation ambitieuse ? Quelles actions ? Quels partenaires ?

Exemples de questions posées lors de l'épreuve « analyse de problématique » - concours PsyEN option EDA

Que peut apporter le psychologue de l'Éducation nationale dans la réflexion commune des parents et des professionnels ?

En s'appuyant sur votre dossier, quels leviers d'actions le psychologue de l'Éducation nationale disposent-ils pour participer à une école inclusive ? Que peut-on dire de ses actions en particulier auprès des familles quand un enfant scolarisé présentant des difficultés n'a aucun diagnostic de posé ?

En quoi le PsyEN EDA est-il un acteur essentiel dans le travail d'équipe au sein de l'école, face à l'élève en difficulté ?

Comment le psychologue de l'Éducation nationale peut-il accompagner les enseignants dans une réflexion sur les liens entre estime de soi et réussite scolaire ?

Expliquez-en quoi le fait d'être pré-orienté et non plus orienté vers les enseignements adaptés a un impact sur l'estime de soi d'un enfant en échec scolaire. Quel argumentaire en faveur des enseignants du premier degré et des familles ?

En quoi le rapport au savoir est-il un champ d'action pour le PsyEN ?

Comment le psychologue de l'Éducation nationale peut-il favoriser et renforcer les liens école-famille ?

Comment être un tiers dans la relation entre les parents et l'école quand l'enseignant demande une orientation ?

Qu'entendez-vous par « coéducation active » ? Quelle place donner aux parents de la maternelle à la fin de l'élémentaire ?

Développez un exemple d'action concrète à l'intention d'une équipe d'école afin de l'aider à comprendre quels sont les ressorts de la violence et l'amener à développer des réponses adaptées.

Quel rôle et quelle place le psychologue de l'Éducation nationale peut-il avoir dans le traitement de situations scolaires de harcèlement ou de violence ? Quelles actions pourra-t-il conduire ?

Quels outils le psychologue de l'Éducation nationale peut-il mobiliser pour accompagner une équipe pédagogique dans le cadre d'une situation d'urgence ? Vous pourrez développer un exemple en dehors de la crise sanitaire.

De l'enfant à l'élève : pourquoi et comment le psychologue EN EDA a-t-il toute sa place dans l'entrée à l'école maternelle ?

A l'école maternelle, quelles actions de prévention pourraient mettre en place le psychologue de l'Éducation nationale pour lutter contre les effets des inégalités sociales ?

A la page 4 de votre dossier, vous écrivez : « L'évaluation de l'élève à la fin de la maternelle peut avoir une fonction prédictive pour la réussite de l'élève ou les difficultés qui peuvent être

attendues dans les différents domaines d'apprentissage à l'école élémentaire. » Comment le psychologue de l'éducation nationale peut-il contribuer à cette évaluation ? Développez en vous appuyant sur les expériences présentées dans votre document.

Quelles sont les missions du psychologue EN EDA sous-jacentes à la transition école-collège ?

Quels outils le psychologue de l'Éducation nationale peut-il mobiliser pour sécuriser la continuité du parcours des élèves au moment de la transition école/collège en particulier ?

Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du Psychologue de l'Éducation nationale : Exemples de sujets, spécialité EDO

CONCOURS PSYEN SESSION 2021	EPREUVES ORALES D'ADMISSION DU CONCOURS EXTERNE	Spécialité : EDO
Préparation : 1H30 Durée de l'épreuve : 1H (Exposé : 20 mn + entretien : 40 mn)	Epreuve n°2 : « Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du Psychologue de l'éducation nationale »	Intitulé du sujet JOSEPHINE

EXPOSE DE LA SITUATION :

Joséphine est née le 29/11/2004, elle est enfant unique. La mère est responsable d'une unité commerciale, c'est elle qui s'occupe principalement du suivi de scolarité de sa fille. Le père est ingénieur en robotique, il ne s'est jamais présenté aux différentes réunions éducatives organisées par l'institution scolaire pour évoquer la situation de Joséphine.

Joséphine s'accomplit sur le plan sportif, elle pratique le triathlon en compétition, s'entraîne les soirs avec sa mère. Elle est engagée en tant que jeune sapeur-pompier au SDIS de sa commune (4 heures le samedi après-midi) et souhaite en faire son métier depuis la 4^{ème}. A cette époque, elles ont rencontré la psychologue de l'Education Nationale du collège qui leur avait présenté les principales voies de formation : DNB (diplôme national du brevet), CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou BEP (brevet d'études professionnelles) minimum pour devenir pompier professionnel ou un DUT (Diplôme universitaire technologique) Hygiène Sécurité et Environnement (HSE) de préférence pour prétendre à une carrière d'officier.

La jeune fille est actuellement scolarisée en classe de seconde générale où elle est en grande difficulté y compris en EPS (dispensée récemment pour cause de fracture de fatigue au pied). Cette situation a été étudiée en novembre en GPDS (groupe de prévention du décrochage scolaire) en présence de sa professeure principale qui transmet les informations suivantes : des problèmes de compréhension, d'analyse et de mémorisation sont signalés par l'ensemble des enseignants, un passage à l'écrit difficile, un manque de confiance en elle, une attention fugace, une lenteur d'exécution mais elle a toujours à cœur de réussir et d'arriver au bout des tâches demandées. Les enseignants sont parfois surpris par les questions aberrantes posées par Joséphine. Le travail à la maison est toujours effectué avec sérieux. La joie de vivre que présentait Joséphine en début d'année est en train de s'estomper, les enseignants sont inquiets concernant son orientation et tirent la sonnette d'alarme concernant son mal-être naissant. L'infirmière signale des passages fréquents de Joséphine pour des migraines à répétition, la CPE qui suit cette classe souligne le caractère volontaire, la gentillesse de Joséphine et insiste sur son mal-être actuel, son isolement dans la cour.

Une réunion de l'équipe éducative se déroule la semaine suivante afin d'évoquer ces faits avec Joséphine et sa famille. Le papa n'assiste pas à cette réunion. Joséphine dit travailler deux heures par soir, se plaint du manque d'encadrement en seconde générale, de sa difficulté

à s'organiser, des effectifs conséquents (35 élèves) par rapport au petit collège qu'elle fréquentait. Sa mère reconnaît avoir forcé le passage en seconde générale (a fait appel) et s'attendait à une année de seconde difficile. Elle mentionne qu'elle a toujours tout fait pour amener sa fille à réussir : suivi orthophonique dès le CE1 jusqu'à ce jour, suivi psychologique depuis trois ans, cours particulier en Français et mathématiques, un examen neurologique est prévu. Concernant l'orientation, elle souhaite que Joséphine intègre une 1^{ère} Générale ou à défaut une 1^{ère} STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) afin de pouvoir intégrer à terme un DUT HSE. Une orientation vers un bac professionnel n'est pas envisagée par la famille. La mère demande à l'institution de mettre en place un PAP (plan d'accompagnement personnalisé) le plus rapidement possible. Elle souligne que la mise en place d'aménagements adaptés permettra à Joséphine de réaliser son projet professionnel et d'ajouter qu'elle a toujours reçu des encouragements au collège pour sa bonne volonté et n'a jamais eu d'avertissement « travail ».

Le psychologue de l'Éducation nationale prend rendez-vous avec les parents, c'est la mère qui se déplace. Lors de l'entretien celle-ci dit qu'elle a déjà vu l'autorisation de test présentée en 5^{ème} de collège, mais qu'elle n'avait pas souhaité la signer car elle avait déjà mis en place des remédiations pour aider sa fille. Le psychologue lui explique que pour l'élaboration d'un PAP et éventuellement d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation), un bilan psychologique est nécessaire. Une présentation de ces deux accompagnements est effectuée par le PsyEN. La maman prend l'autorisation et devra la retourner signée par les deux parents.

Les résultats au WISC V sont les suivants :

Nature des examens et Date	Résultats			
	Indices	Intervalle de confiance 95 %	Niveau	Notes aux subtests
Bilan cognitif WISC-V	I.C.V. (indice Compréhension verbale) : 86	[79-97]	Moyen faible	SIM = 10 ; VOC = 5
	I.V.S (indice visuo-spatial) : 94	[87-102]	Moyen	CUB = 11 ; PUZ = 7
	I.R.F (indice raisonnement perceptif) : 94	[87-102]	Moyen	MAT = 9 ; BAL = 9
	I.M.T (indice mémoire de travail) : 85	[78-95]	Moyen faible	MCH = 7 ; MIM = 8
	I.V.T (indice vitesse de traitement) : 91	[86-105]	Moyen	COD = 10 ; SYM = 8
	Q.I.T. : 91	[85-98]	Moyen	

Le QIT est interprétable car il est homogène. Le psychologue note que le registre lexical est relativement restreint, les concepts verbaux ne sont pas correctement utilisés et peuvent fragiliser les relations sociales. L'aspect concret (la manipulation) de certains subtests facilite son raisonnement. Dans l'indice IRF, certaines informations comme les couleurs dans le subtest « balances » entravent son raisonnement. L'IMT montre que Joséphine traite l'information visuelle avec la même rapidité que les enfants de son âge avec cependant une difficulté à gérer son impulsivité, une fatigabilité est observable en fin de passation.

Joséphine s'est montrée volontaire, très coopérative durant l'examen psychologique. Concernant le test, elle a été capable de verbaliser ses fragilités parmi lesquelles : le passage à l'écrit : « j'arrive à écrire plus vite cette année en seconde mais je n'arrive pas à me relire », l'utilisation de l'ordinateur (« l'ordinateur, j'aime pas, j'intervertis les touches » et d'ajouter : « certains élèves se moquent de moi cette année, ils soupirent et disent que j'arrête pas de demander des mots aux profs ». Elle précise qu'elle note les mots qu'elle ne comprend pas dans un cahier afin de les apprendre mais qu'elle n'arrive pas à les retenir. La psychologue aborde avec elle la question de l'orientation, Joséphine dit qu'elle veut devenir pompier professionnel, car elle aime l'action, mais pas officier car il y a trop de responsabilités. Elle préférerait suivre un enseignement plus concret l'an prochain.

QUESTIONS :

- 1) Quelles analyses faites-vous de la situation ?
- 2) Quelles investigations complémentaires pouvez-vous proposer ?
- 3) Au vu des éléments, quelles préconisations peut faire le PsyEN concernant Joséphine ?

CONCOURS PSYEN SESSION 2020	EPREUVES ORALES D'ADMISSION DU CONCOURS EXTERNE	Spécialité : EDO
Préparation : 1H30 Durée de l'épreuve : 1H (Exposé : 20 mn + entretien : 40 mn)	Epreuve n°2 : « Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du Psychologue de l'éducation nationale »	Intitulé du sujet (prénom du cas traité) : 09- Mike

SUJET :

Mike est né le 05/07/2007, il est le 6^{ème} d'une fratrie de 8 enfants. Il est le dernier de l'union de ses parents, il a eu 2 petites sœurs par sa mère. Sa demi-sœur de 7 ans sa cadette, née d'une relation de la mère qui n'aura pas duré longtemps, a eu des problèmes de santé à la naissance ce qui a accaparé toute l'attention pendant plusieurs semaines. Puis 2 ans après, est née une 2^{ème} demi-sœur d'une union qui dure encore. Mike vit la majorité du temps avec sa mère, son beau-père et ses 2 demi-sœurs. Il va chez son père quand il en a envie et au minimum un week-end sur 2 et la moitié des vacances. Ses grands frères et sœurs sont indépendants sauf l'une d'elle qui est interne dans un lycée où elle prépare un bac pro.

Il est actuellement scolarisé en 5^{ème} au collège J. Curie de T., ses résultats sont faibles. Les enseignants disent que Mike ne travaille pas du tout, il est souvent inattentif en classe. En 6^{ème}, ce n'était pas mieux. La psychologue de l'Education Nationale a été amenée à le rencontrer à plusieurs reprises car il ne s'investissait pas du tout dans sa scolarité, il avait des problèmes de comportement (agressivité) et il était souvent très fatigué mais il n'a jamais été évoqué la possibilité d'une orientation en SEGPA.

Cette année, lors du premier GPDS, les professionnels présents (principal, infirmière, psy EN, assistante de service social et CPE) ont évoqué la possibilité d'envisager une session à l'atelier relais. Après que le professeur principal ait pris contact avec les parents pour leur en parler et leur demander s'ils accepteraient, le dossier pour un atelier relais a été instruit. La psychologue et l'assistante de service social ont reçu Mike ensemble pour lui expliquer ce qu'est un atelier relais, lui demander s'il était prêt à y aller et discuter avec lui de ses difficultés. Lors de cet entretien, Mike a émis le souhait d'aller à l'atelier relais en exprimant malgré tout l'appréhension de changer de collège et de prendre le bus pour y aller. Il a également exprimé le fait qu'il aime venir au collège car il y retrouve ses copains et qu'il y passe du bon temps. Son projet professionnel est tout à fait en adéquation avec son âge, son immaturité et le fait d'aimer se donner en spectacle. Il aimerait être Youtubeur avec différentes activités : jeux vidéos, acrobaties..., comédien ou boxeur...(il fait de la boxe depuis un an).

Le dossier pour l'atelier relais est passé en commission et a reçu une réponse favorable.

Lors de la session à l'atelier relais, le principal du collège J. Curie de T. a été contacté par l'enseignant de l'atelier pour lui dire que Mike a de très importantes difficultés, qu'il ne peut pas comprendre les enseignements de collège car il a un niveau très faible et que par conséquent il doit aller en SEGPA. C'est pourquoi le Principal demande à la psychologue de revoir le jeune.

La psychologue prend rendez-vous avec les parents, c'est la mère qui se déplace. Lors de l'entretien, celle-ci dit qu'elle a déjà vu l'enseignant de l'atelier qui lui a fait signer une autorisation de test. Elle exprime également le fait que Mike lui a dit, il y a peu, qu'il avait beaucoup souffert du divorce de ses parents et que l'arrivée de ses demi-sœurs lui avait donné l'impression de perdre sa mère.

La psychologue revoit Mike pour la passation du WISC V. Les résultats sont ICV : 103 (94-112) ; IVS : 108 (100-115) ; IRF : 100 (93-107) ; IMT : 88 (81-98) ; IVT : 98 (89-107) ; le QIT n'est pas interprétable car il y a hétérogénéité ; IAG : 103 (97-109) ; INV : 102 (96-108) ; ICC : 91 (84-100).

Résultats scolaires en 6^{ème} : T1 : 7,3 ; T2 : 8,9 ; T3 : 7,1 ; bilan de l'acquisition des connaissances et compétences au T3 : Trimestre très insuffisant. Le bilan de l'année scolaire est très négatif : absences et retards répétés, travail et volonté de réussir inexistantes, comportement immature et perturbateur.

Résultats scolaires au T1 de 5^{ème} : 6,10 ; un ensemble catastrophique dû à une absence totale de travail, des lacunes importantes et une attitude irrespectueuse envers les adultes et ses camarades. Néanmoins, des professeurs ont pu remarquer des efforts, preuve que Mike est capable de faire mieux. Il est le seul à décider s'il veut persister dans cette voie ou au contraire, prouver qu'il veut s'en sortir.

QUESTIONS :

- 1 - Quelle analyse faites-vous de la situation ?**
- 2 - Quelles investigations complémentaires pouvez-vous proposer ?**
- 3 - Au vu des éléments, quelles préconisations peut faire le PsyEN concernant Mike ?**

Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du Psychologue de l'éducation nationale : Exemple de sujet, spécialité EDA

CONCOURS PSYEN SESSION 2021	EPREUVES ORALES D'ADMISSION DU CONCOURS EXTERNE	Spécialité : EDA
Préparation : 1H30 Durée de l'épreuve : (Exposé : 20 mn + entretien : 40 mn)	Epreuve n°2 : « Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du Psychologue de l'Education Nationale »	Intitulé du sujet : 5. Manon

SUJET

Manon, âgée de 10 ans actuellement en CM2, est arrivée dans cette école en classe de CE2 en 2018, une réunion d'équipe éducative est programmée suite aux difficultés d'apprentissages rencontrées par Manon. Voici quelques éléments d'anamnèse suite au premier entretien réalisé par le psychologue de l'Éducation Nationale en vue de préparer cette réunion.

Manon vit avec ses 2 parents, elle est la dernière d'une fratrie de 4. Manon est née à terme sans aucun souci au cours de la période néonatale. La marche a été acquise à 12 mois, le vélo sans roulettes et la natation depuis ses 6 ans. Elle est droitère mais confond encore à l'heure actuelle sa droite et sa gauche. Elle a de bonnes compétences en motricité et il n'existe pas de plaintes sensorielles.

Elle arrive à s'endormir assez facilement mais se réveille plusieurs fois par nuit. Elle parle de cauchemars et bouge beaucoup. Elle prend alors sa tablette ou son téléphone pour écouter de la musique, regarder des vidéos. Au matin elle se sent quelquefois en forme mais souvent fatiguée. Au niveau langagier Manon avait des difficultés pour se faire comprendre quand elle était petite : elle a parlé tard, de manière confuse au niveau articulatoire mais également dans la formulation des phrases aux dires de sa maman. Des difficultés persistantes sont présentes actuellement. Il existe un contexte familial de difficultés d'apprentissage : les 3 sœurs de Manon ont toutes fait de la rééducation chez un orthophoniste (difficultés de type dyslexie jamais diagnostiquées). Sa maman pense avoir les mêmes difficultés. Manon est suivie en orthophonie depuis la maternelle, initialement pour des troubles du langage oral.

Un PAP (Plan d'accompagnement personnalisé) avait été demandé par la famille suite au diagnostic de trouble des apprentissages mis en avant par l'orthophoniste. Des adaptations scolaires ont été mises en place suite aux recommandations de l'orthophoniste. Manon a donc poursuivi sa scolarité, c'est une jeune fille bien intégrée dans l'école, agréable, volontaire qui investit les apprentissages à son rythme.

Cette année en 2020 Manon est scolarisée en CM2, l'enseignante contacte de nouveau le psychologue de l'Éducation Nationale pour lui faire part de ses inquiétudes quant à son niveau scolaire. C'est une élève qui a progressé mais le niveau scolaire reste faible par rapport aux attendus du CM2.

Voici les conclusions du dernier bilan orthophonique : *« On note un trouble majeur dans le développement du langage oral : trouble phonologique impactant les capacités lexicales et morphosyntaxiques alors que les compétences ressources (inférences, pragmatique) sont préservées. L'accès au langage écrit est restreint avec déchiffrement permanent, charge cognitive majeure et accès à la compréhension limité. Ce tableau clinique est en faveur d'un*

trouble spécifique du langage oral avec répercussion massive sur l'entrée dans l'écrit, les problèmes attentionnels et l'agitation motrice peuvent être consécutifs à ce trouble, ou se surajouter. Une rééducation intensive est proposée (3 séances par semaine). »

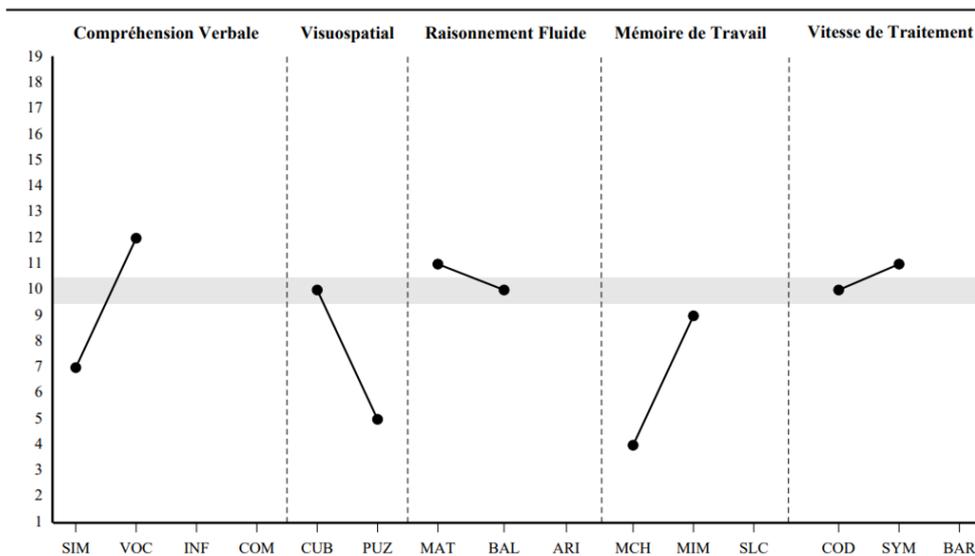
Le psychologue de l'Éducation Nationale rencontre les parents en présence de Manon afin d'évoquer la situation. La question de la poursuite de la scolarité va se poser à l'issue du CM2. Le psychologue propose de réaliser un bilan psychométrique afin de définir le profil intellectuel de Manon ainsi qu'une évaluation scolaire.

Questions

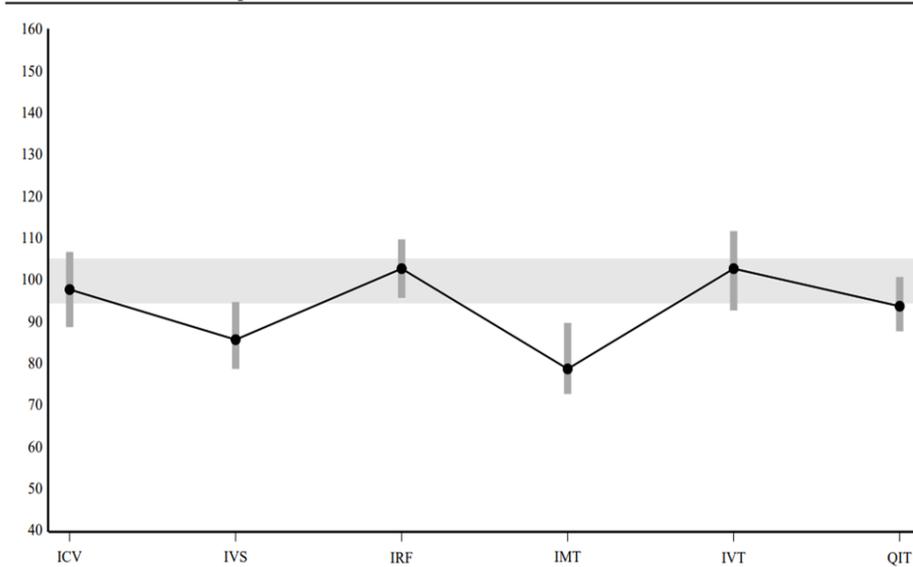
- 1) Vous définirez quelles sont les missions sur lesquelles le psychologue de l'Éducation Nationale peut s'appuyer pour se positionner dans cette situation.
- 2) Au regard des missions qui incombent au psychologue de l'Éducation Nationale et en vous appuyant sur les documents fournis, quelles sont les hypothèses qui pourraient être formulées pour l'orientation de Manon ?

ANNEXES

I RESULTATS ET ANALYSE DU BILAN PSYCHOMETRIQUE WISC V



Profil des notes composites



Le QIT n'est pas valide : 3 indices s'écartent significativement de la moyenne et les notes intra indices demandent à être analysées finement car 3 indices sont hétérogènes

L'Indice de Compréhension Verbale Il mesure la formation des concepts verbaux, du raisonnement verbal et des connaissances acquises dans le propre environnement du sujet.

L'Indice de Visuospatial Il évalue la capacité à appliquer le raisonnement spatial et à analyser visuellement les détails. Cet indice fournit une mesure du traitement visuospatial de l'enfant.

L'indice de Raisonnement Fluide *Il évalue la capacité à utiliser le raisonnement pour identifier et appliquer des règles.*

L' Indice de mémoire de Travail, la mémoire de travail est une composante essentielle du raisonnement fluide et d'autres processus cognitifs supérieurs, elle est fortement liée à la réussite scolaire et aux apprentissages.

L'Indice de Vitesse de Traitement La vitesse de traitement est liée de manière dynamique aux aptitudes mentales.

II OBSERVATIONS DE L'ENSEIGNANTE

FRANCAIS

Codification :

A : dans ce domaine, le niveau de l'élève est proche de celui des autres élèves du même âge ou fréquentant la même classe.
 B : dans ce domaine, il existe un décalage entre le niveau de l'élève et celui des élèves du même âge mais les difficultés peuvent être surmontées par différents dispositifs propres à l'école (aide personnalisée, soutien, aide du RASED, PPRE, etc.)
 C : dans ce domaine, le décalage de l'élève avec les autres élèves du même âge est tel que des adaptations de plus grande ampleur s'avèrent nécessaires. Dans ce cas, il conviendra d'indiquer la nature et l'ampleur des difficultés rencontrées.
 D : compétence non évaluable

Il est primordial de compléter ce positionnement par vos remarques et quelques exemples de vos actions

LANGAGE ORAL						
	A	B	C	D	Points d'appui	Difficultés
Écoute pour comprendre	X				Manon participe volontiers et facilement à l'oral.	Elle manque parfois de lexique, ce qui ne lui permet pas toujours d'exprimer ses idées au plus juste.
Dit pour être entendu et compris		X				
Participe à des échanges	X					
Prononce, articule	X					

LIRE						
	A	B	C	D	Points d'appui	Difficultés
Décode des mots inconnus réguliers			X			Manon a encore parfois du mal à décoder des mots inconnus. Certaines associations entre l'oral et l'écrit ne sont pas fixées. N'ayant pas encore une lecture fluide, Manon n'arrive pas à accéder au sens de ce qu'elle lit.
Reconnaît des mots fréquents			X			
Reconnaît des mots irréguliers mémorisés			X			
Comprend un texte simple			X			

ECRIRE						
	A	B	C	D	Points d'appui	Difficultés
Copie dans une écriture lisible	X				Manon est capable de copier un texte même très long sans erreur. Elle réussit également à produire de courtes phrases qui sont syntaxiquement correctes.	De même qu'à l'oral, Manon manque parfois de lexique et la production d'écrits est très coûteuse en énergie pour Manon qui doit beaucoup réfléchir à la façon d'orthographier correctement les mots.
Rédige une phrase	X					
Produit des écrits			X			
Révise et améliore son écrit			X			

ETUDE DE LA LANGUE (GRAMMAIRE, ORTHOGRAPHE, LEXIQUE)						
	A	B	C	D	Points d'appui	Difficultés
Maîtrise les relations entre l'oral et l'écrit			X		Dans des situations contextualisées, Manon réussit à faire des accords ou à appliquer des règles grammaticales.	Manon n'arrive encore pas à réinvestir les notions appréhendées en Etude de la Langue. Elle ne fait pas toujours le lien entre une règle qu'elle a apprise et son application dans une phrase ou un texte. Elle éprouve des difficultés à orthographier des mots inconnus et parfois des mots courants.
Orthographe les mots les plus fréquents			X			
Se remémore les mots invariables		X				
Identifie les constituants d'une phrase simple		X				
Raisonne pour résoudre des problèmes orthographiques (accords)			X			
Orthographe les verbes fréquents		X				
Enrichit son répertoire de mots			X			

LANGUE VIVANTE						
	A	B	C	D	Points d'appui	Difficultés
Comprend l'oral	X				Manon est très productive oralement lors des séances de Langue Vivante. Elle commence à acquérir du vocabulaire et comprend certains échanges.	
S'exprime oralement		X				
Participe à un échange simple		X				